

RÉSUMÉ

Programme d'action annuel 2016, 1^{ère} partie, en faveur de la Côte d'Ivoire à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

1. Identification

Allocation FED	Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement
Coût total	80 000 000 EUR (contribution de l'UE)
Base juridique	Règlement (UE) 2015/322 du Conseil du 2 mars 2015 relatif à la mise en œuvre du 11 ^e Fonds européen de développement

2. Contexte national

La Côte d'Ivoire sort d'une grave crise politique débutée en 1999 et dont la crise post-électorale 2011-2012 a marqué la fin. Ces dix années de crise ont profondément marqué le pays et affecté son économie comme les capacités de ses institutions.

Le premier mandat du Président Allassane Ouattara a permis de lancer un réelle dynamique de reconstruction du pays, tant sur le plan économique (9,4% de croissance moyenne entre 2012 et 2015) que sur le plan de la reconstruction des institutions, notamment reflétées par les améliorations sensibles dans les classements internationaux (Doing Business, World Economic Forum, Transparency International).

Néanmoins, si la tendance est favorable et le redressement du pays visible, des faiblesses structurelles persistantes et des défis de taille persistent. En termes de développement le premier d'entre eux est le partage de la croissance et la création d'emplois décents pour tous, et notamment les jeunes. L'Indice de Développement Humain (IDH) du pays est demeuré particulièrement faible (le pays se situe à la 173^{ème} place avec un score de 0,45 en 2015) et la réduction de la pauvreté limitée. Sur le plan de la gouvernance, ils concernent notamment la poursuite des efforts en termes de lutte contre la corruption, le droits des femmes, la justice et réconciliation.

A l'aube de son deuxième mandat et après des élections apaisées, le président Ouattara affiche des ambitions fortes pour son pays et un programme de réformes ambitieux pour mettre la Côte d'Ivoire sur le chemin de l'émergence. Le Plan National de Développement 2016-2020 (PND II) donne un cadre solide pour relever ces défis.

3. Résumé du programme d'action

1) Contexte:

Le Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement (CBGD), accompagne la mise en œuvre du PND II qui correspond bien aux priorités que se sont données l'Union européenne et la Côte d'Ivoire dans le cadre du Programme Indicatif National pour le 11^e FED. L'Union européenne s'est engagée à accompagner la Côte d'Ivoire

dans la promotion de la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté. Le premier secteur de concentration vise à soutenir le passage de la sortie de crise à un objectif d'émergence en 2020, en contribuant à une meilleure gouvernance et au développement économique inclusif et durable du pays.

Après un premier appui budgétaire de sortie de crise visant la consolidation de l'état, le Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement approuvé par le BSSC en décembre 2015 correspond aux besoins et aux défis actuels de la Côte d'Ivoire et à la maturité de sa coopération avec l'Union Européenne.

2) Politique de coopération/voisinage du pays bénéficiaire

Le Plan National de Développement 2016-2020 (PND) guidera les efforts du gouvernement ivoirien dans le cadre du deuxième mandat d'Alassane Ouattara. Approuvé en Conseil des ministres et par le Parlement, ce document structuré et complet donne une solide base de travail et de dialogue dans le cadre de notre coopération bilatérale et de coordination avec les autres bailleurs.

Ce plan stratégique s'articule autour de 5 axes prioritaires :

- 1) Renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance
- 2) Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social
- 3) Accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation
- 4) Développement des infrastructures et préservation de l'environnement
- 5) Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

Le PND apparaît pertinent au regard des besoins du pays. La politique économique couplée à des investissements massifs en infrastructures favorise la croissance et renforce l'accessibilité aux services de base. Néanmoins une attention devra être portée au bon financement de certains secteurs sociaux. Le PND vise une transformation structurelle de l'économie, accompagnée d'un mouvement d'investissement massif en matière d'infrastructures qui permettra un meilleur accès des populations aux services de base, une diversification des emplois, une augmentation de leur valeur ajoutée. Il en résulterait de fait, une amélioration générale de l'inclusivité de la croissance économique.

La mise en œuvre du PND nécessitera 44,8 Milliards d'Euros, dont 16,5 Milliards d'investissement publics (y compris l'apport des bailleurs). Ces financements demanderont d'une part un effort certain du gouvernement en termes de mobilisation des recettes nationales; d'autre part la conduite de plusieurs réformes, dont celle de l'amélioration de la gouvernance du pays pour parvenir à mobiliser tous les fonds nécessaires.

Le PND a été présenté lors du Groupe Consultatif à Paris le 17 mai aux bailleurs de fonds ainsi qu'au secteur privé. Le montant total de financements annoncés par les bailleurs de fonds est estimé à 7.700 milliards de FCFA (environ 15 milliards d'Euros). Les investisseurs privés ne se sont engagés que sur la moitié de ce que sollicitait le gouvernement ivoirien qui leur demande de financer les deux tiers de son plan quinquennal. Les engagements des opérateurs économiques s'élèvent à 9.500 milliards de FCFA, là où le gouvernement ivoirien espérait mobiliser 18.716 milliards de FCFA.

Ceci démontre que l'amélioration du climat des affaires et de la bonne gouvernance économique est un prérequis essentiel pour rassurer et attirer les investisseurs privés.

Une attention particulière devra également être donnée à la gestion de la dette et des Partenariats Publics Privés (PPP).

3) Cohérence par rapport aux documents de programmation:

Ce programme correspond aux priorités définies dans les premier et deuxième secteurs de concentration du PIN 11^e FED pour la Côte d'Ivoire à savoir le renforcement de l'Etat et la consolidation de la paix et l'appui au secteur de l'agriculture.

4) Actions retenues

L'analyse des filières manioc et maraichères a permis d'identifier des facteurs bloquants qui entravent leur développement et rendent parfois problématique l'approvisionnement des grandes de villes. Le principe est d'apporter une réponse adéquate aux problématiques qui se posent au niveau de chaque segment de la chaîne de valeurs tout en tenant compte des spécificités de chaque filière :

- la production (qualité des semences ou des plants maîtrise de l'eau, respect des itinéraires techniques, encadrement technique compétent, mécanisation)
- la collecte et commercialisation (plateformes de collecte et de commercialisation, mise en place de circuits alternatifs de commercialisation,)
- la transformation artisanale de proximité et articulation de la production avec la transformation industrielle.

L'appui porte sur la mise en place d'installations, la fourniture de services, d'intrants ou de matériel, la formation technique des producteurs, leur accompagnement technique par des entités spécialisées. Cet appui s'insère dans une démarche de professionnalisation et d'équipement des producteurs et de maîtrise de la commercialisation.

Le programme appuie aussi la gouvernance des filières à travers le renforcement des capacités du Ministère en charge du Développement Rural et de la Direction Générale en charge de la Sécurité alimentaire, d'une part, et de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV), d'autre part.

5) Résultats escomptés:

Les résultats escomptés par le CBGD sont:

- Le nombre et la proportion d'emploi décents occupés par des résidents ivoiriens est en augmentation.
- Le nombre de jeunes bénéficiant de l'appui du gouvernement dans leur recherche d'emploi est en augmentation.
- Le taux d'insertion professionnelle des diplômés des centres de formation professionnelle, notamment des femmes et jeunes filles, est amélioré.
- La durée de détention préventive pour crimes et délits est réduite.
- Les instances juridictionnelles œuvrant à l'amélioration du climat des affaires sont renforcées.
- L'efficacité et la transparence ainsi que l'accès à la justice pour les plus vulnérables sont améliorés.
- Les recettes fiscales de l'Etat sont accrues, en particulier à travers un élargissement de l'assiette fiscale.
- La qualité de la dépense publique est améliorée.

- L'enregistrement des naissances et des décès (Etat civil) est amélioré.

Dans le domaine de l'appui aux vivriers, il s'agira de:

- La promotion d'une filière maraîchère et d'une filière manioc professionnelle promue, qui est plus performante, organisée et créatrice d'emplois maîtrisant sa production et sa commercialisation, et
- L'amélioration de la gouvernance des filières par une meilleure organisation et capacité organisationnelle des acteurs.

6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés:

D'une façon générale la mise en œuvre de l'aide budgétaire en Côte d'Ivoire est considérée comme satisfaisante et positive par les autorités nationales et par nos partenaires (Etats membres, Organisations internationales et autres bailleurs de fonds).

Le précédent appui budgétaire sous forme d'un *State Building Contract* sur le 10^e FED pour un montant total de 144 000 000 EUR a été un succès en ce qu'il a permis de réaliser les résultats escomptés.

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds:

Le cadre général de coordination est constitué d'un groupe de coordination générale des partenaires au développement au niveau des Ambassadeurs et des Chefs de coopération, et de 16 sous-groupes sectoriels de coordination en Côte d'Ivoire. L'UE participe à la totalité d'entre eux.

Par ailleurs, l'UE préside le groupe "Gestion des finances publiques". Une réflexion est actuellement en cours avec le Ministère de l'économie et des finances et au sein du Groupe en question sur une coordination spécifique aux bailleurs engagés dans l'appui budgétaire. A ce jour, deux autres bailleurs interviennent à travers des appuis budgétaires: la Banque mondiale (BM) et la Banque africaine de développement (BAD).

Dans le secteur de l'agriculture et plus le secteur vivrier, les principaux bailleurs sont: l'Agence française de Développement (AFD), la BAD, la coopération allemande (GIZ), la BM, le Food and Agriculture Organization (FAO) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Un cadre de concertation des partenaires au développement regroupant tous les donateurs du secteur agricole a été formellement constitué et est dénommé "Groupe sectoriel développement rural et environnemental".

4. Communication et visibilité

Des mesures de communication et de visibilité seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans chacun des domaines visés par ce Programme d'action annuel.

5. Coût et financement

Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement	60 000 000 EUR
Programme d'appui au secteur vivrier	20 000 000 EUR
Contribution totale de l'UE au programme	80 000 000 EUR

Le comité est invité à rendre son avis sur la première partie du Programme d'action annuel 2016 en faveur de la Côte d'Ivoire.



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2016 (première partie) en faveur de la République de Côte d'Ivoire à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour le contrat de bonne gouvernance et de développement de la Côte d'Ivoire

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Contrat de bonne gouvernance et de développement de la Côte d'Ivoire Numéro CRIS: CI/FED/037-942 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République de Côte d'Ivoire			
3. Document de programmation	11 ^e Fonds Européen de Développement – Programme Indicatif National (PIN) pour la période 2014-2020			
4. Secteur de concentration	Gouvernance Aide Publique au Développement : OUI			
5. Montants concernés	Coût total estimé: 60 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 60 000 000 EUR dont - 57 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et - 3 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Appui budgétaire: gestion directe Appui complémentaire : gestion indirecte avec la Côte d'Ivoire			
7. Code CAD	51010 – Appui Budgétaire Général			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non	Objectif	Objectif

		ciblé	important	principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	s.o.			

RESUME

La situation économique, politique et sécuritaire de la Côte d'Ivoire s'est nettement améliorée depuis la fin de la crise et par rapport à 2012, quand le premier "State-Building Contract" pour la Côte d'Ivoire a été signé. Grâce à un engagement du gouvernement et à l'appui apporté par les partenaires, la croissance économique est relativement forte et la situation politique et sécuritaire est stable et contrôlée. La tenue de l'élection présidentielle de novembre 2015 et la confiance renouvelée des électeurs au Président Ouattara donne à ce dernier la possibilité de poursuivre un programme de réformes ambitieux.

Après un premier contrat d'appui budgétaire post-crise tourné vers la reconstruction de l'Etat, les Ivoiriens et les autorités au plus haut niveau souhaitent donner un nouvel élan au partenariat entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire à travers un Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement. Le respect des quatre conditions préalables à la signature de ce type de Contrat est aujourd'hui acquis.

La Côte d'Ivoire a démontré son engagement vis-à-vis des valeurs fondamentales. Si des faiblesses persistent et des défis restent à relever, notamment sur la lutte contre la corruption, les droits des femmes et des enfants, la baisse de la mortalité maternelle, sur la justice impartiale et sur la réconciliation, la croissance pro-pauvres et un meilleur partage des richesses, les grands progrès accomplis par la Côte d'Ivoire et l'engagement réel du gouvernement depuis la fin de la crise sont indéniables.

Lors du Sommet de La Valette de novembre 2015, la Côte d'Ivoire a pris des engagements réciproques avec l'Union européenne en vue de gérer ensemble les flux migratoires dans tous leurs aspects, notamment en renforçant la lutte contre l'immigration illégale. Une fois adoptée, la référence pour ces actions sera la Stratégie Nationale de la Politique Migratoire de la Côte d'Ivoire 2014-2024.

La politique générale du Gouvernement, formulée à travers le Plan National de Développement 2016-2020, est ambitieuse et pertinente par rapport aux besoins du pays. Elle vise à stimuler une croissance économique pro-pauvre et à renforcer les capacités nationales pour une meilleure gestion et transparence.

Le cadre macro-économique apparaît suffisamment stable et solide. La gestion des finances publiques ainsi que la transparence et les procédures de contrôle du budget sont également satisfaisantes.

Un Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement correspond aux besoins et défis actuels de la Côte d'Ivoire. Il soutiendra le gouvernement dans ses réformes en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la gouvernance, tout en mettant en relief un engagement vis-à-vis des valeurs fondamentales.

Au-delà de ces objectifs généraux, plusieurs domaines prioritaires ont été définis avec le gouvernement:

- L'amélioration de la gouvernance économique et du climat des affaires à travers une meilleure collecte des impôts et la rationalisation de la dépense publique.

- L'amélioration des conditions d'emploi des travailleurs à travers le développement d'emplois décents, le renforcement de l'employabilité des jeunes, et une formation professionnelle de qualité.
- Le développement d'un état civil solide.
- L'amélioration de l'accès à une justice efficace et transparente.

La dimension du genre fera l'objet d'une attention particulière, dans le cadre d'un meilleur accès à la justice en particulier des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et d'une déclinaison des indicateurs par sexe.

Cet appui, valorisant la performance d'un gouvernement engagé, permettra d'encourager les réformes et de suivre leurs résultats à travers un dialogue continu sur les politiques.

1. CONTEXTE

1.1 Contexte national

La Côte d'Ivoire sort d'une grave crise politique débutée en 1999 et dont la crise post-électorale 2011-2012 a marqué la fin. Ces dix années de crise ont profondément marqué le pays et affecté son économie comme les capacités de ses institutions.

Le premier mandat du Président Alassane Ouattara a permis de lancer une réelle dynamique de reconstruction du pays, tant sur le plan économique (9,4% de croissance moyenne entre 2012 et 2015) que sur le plan de la reconstruction des institutions, notamment reflétées par les améliorations sensibles dans les classements internationaux tels que Doing Business et World Economic Forum ou Transparency International.

Néanmoins, si la tendance est favorable et le redressement du pays visible, des faiblesses structurelles et des défis de taille persistent. En termes de développement, le premier d'entre eux est le partage de la croissance et la création d'emplois décents pour tous, et notamment pour les jeunes. L'Indice de Développement Humain (IDH) du pays est demeuré particulièrement faible (le pays se situe à la 173^{ème} place avec un score de 0,45 en 2015) et la réduction de la pauvreté reste limitée. Sur le plan de la gouvernance, les défis concernent notamment des efforts supplémentaires se portant sur la lutte contre la corruption, les droits des femmes, la justice et la réconciliation.

Au début de son deuxième mandat et après des élections apaisées, le président Ouattara affiche des ambitions fortes pour son pays et un programme de réformes ambitieux pour mettre la Côte d'Ivoire sur le chemin de l'émergence. Le Plan National de Développement 2016-2020 donne un cadre solide pour relever ces défis.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le Plan National de Développement 2016-2020 (PND) guidera les efforts du gouvernement ivoirien dans le cadre du deuxième mandat d'Alassane Ouattara. Approuvé en Conseil des ministres et par le Parlement, ce document structuré et complet donne une solide base de travail et de dialogue dans le cadre de notre coopération bilatérale et de coordination avec les autres bailleurs.

Ce plan stratégique s'articule autour de 5 axes prioritaires :

- 1) Renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance
- 2) Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social
- 3) Accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation
- 4) Développement des infrastructures et préservation de l'environnement
- 5) Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

Le PND apparaît pertinent au regard des besoins du pays. La politique économique couplée à des investissements massifs en infrastructures favorise la croissance et renforce l'accessibilité aux services

de base. Néanmoins une attention devra être portée au bon financement de certains secteurs sociaux. Le PND vise une transformation structurelle de l'économie, accompagnée d'un mouvement d'investissement massif en matière d'infrastructures qui permettra un meilleur accès des populations aux services de base, une diversification des emplois, une augmentation de leur valeur ajoutée. Il en résulterait de fait, une amélioration générale de l'inclusivité de la croissance économique. Mais des mesures d'accompagnement politiques devront être prises pour garantir cette inclusivité. Comme annoncé lors de sa campagne électorale, une priorité est donnée à l'emploi et notamment l'emploi des jeunes qui constitue un enjeu clé pour la Côte d'Ivoire, notamment compte tenu de sa démographie, ¾ de la population a moins de 35 ans. L'Union Européenne portera une attention particulière à la résolution des lacunes actuelles en matière de gouvernance politique et économique, dans le but de favoriser l'effet inclusif de la politique envisagée. En outre, un financement adéquat des secteurs sociaux devra être assuré pour ne pas faire de la Côte d'Ivoire un pays à forte croissance, mais sans développement social favorisant sa stabilité à long terme.

Sur le plan de la crédibilité, au sein de ce document globalement bien construit, les objectifs affichés doivent faire l'objet de nuances. Au regard des moyens prévus, certaines politiques présentent des cibles devant être considérées comme des caps politiques plus que comme des objectifs de développement réalistes et mesurables.

La mise en œuvre du PND nécessitera 44,8 Milliards d'Euros, dont 16,5 Milliards d'investissement publics (y compris l'apport des bailleurs). Ces financements demanderont d'une part un effort certain du gouvernement en termes de mobilisation des recettes nationales; d'autre part la conduite de plusieurs réformes, en particulier l'amélioration de la gouvernance du pays pour mobiliser 28 Milliards d'euros d'investissement privé, ce qui semble très ambitieux. L'amélioration du climat des affaires et de la bonne gouvernance économique est un prérequis essentiel pour rassurer et attirer les investisseurs privés. Une attention particulière devra également être donnée à la gestion de la dette et aux Partenariats Publics Privés qui figurent en position centrale dans la politique du gouvernement.

Le PND définit un cadre d'évaluation des résultats pour chaque axe stratégique. Les indicateurs retenus sont globalement pertinents et leur suivi permet une vue synthétique sur la mise en œuvre du PND. Néanmoins, un renforcement des capacités statistiques du pays sera nécessaire pour assurer la collecte de données solides. Un montage institutionnel a été élaboré pour assurer le suivi du PND, il comprend notamment:

- Un comité d'orientation, organe d'impulsion politique de la mise en œuvre du PND
- Un comité technique, instance de coordination technique interministérielle.
- Un comité Gouvernement – Partenaires du Développement, qui rassemble un nombre restreint de membres du gouvernement aux côtés des représentants des bailleurs internationaux.

Ce cadre de Politique de Développement correspond aux priorités que se sont données l'Union européenne et la Côte d'Ivoire dans le cadre du Programme Indicatif National pour le 11^e FED. L'Union européenne s'est engagée à accompagner la Côte d'Ivoire dans la promotion de la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté. Le premier secteur de concentration vise à soutenir le passage de la sortie de crise à un objectif d'émergence en 2020, en contribuant à une meilleure gouvernance et au développement économique inclusif et durable du pays.

Après un premier appui budgétaire de sortie de crise visant la consolidation de l'état, le Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement correspond aux besoins et aux défis actuels de la Côte d'Ivoire et à la maturité de sa coopération avec l'Union Européenne.

Ce programme appuiera le gouvernement dans la réalisation et le du PND, notamment en contribuant aux axes majeurs que sont:

- L'amélioration de la gouvernance et en particulier de la gouvernance économique
- Le développement inclusif et durable, notamment à travers l'emploi des jeunes et la formation professionnelle

- L'adhésion accrue aux valeurs fondamentales, notamment les Droits de l'Homme et l'Etat de droit.

Ces objectifs sont en ligne avec les priorités de coopération du secteur 1 du PIN et sont au cœur du programme national de développement 2016-2020, notamment dans le cadre de l'axe stratégique 1 "Renforcement la bonne gouvernance et la qualité des institutions" et de l'axe 2 "Accélération du développement du Capital Humain et promotion du bien-être social". En outre, ces thématiques s'inscrivent dans le prolongement des réalisations du 10^e FED et du dialogue construit avec l'Etat ivoirien.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Le Contrat de bonne gouvernance et de développement appuie la politique de développement du gouvernement, il concerne l'ensemble des ministères. Les bénéficiaires de ce projet sont la population ivoirienne dans son ensemble.

Les principales parties prenantes à la mise en œuvre du programme au sein du gouvernement sont :

- le Ministère de l'Economie et des Finances en tant qu'Ordonnateur national du FED
- le Ministère du Budget, notamment la Direction Générale des Impôts et la Direction des Marchés Publics ainsi que l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
- les Ministères et organismes étatiques responsables de l'atteinte de certains indicateurs seront particulièrement concernés et notamment :
 - o Au sein du Ministère du Budget, la Direction Générale des Impôts et la Direction des Marchés Publics mais également l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics,
 - o le Ministère de la Justice,
 - o le Ministère de l'emploi et de la protection sociale, le Ministère de l'emploi des jeunes et l'Agence Emploi Jeunes, le Ministère en charge de la formation professionnelle et de l'enseignement technique,
 - o le Ministère de l'intérieur et l'Office National d'Identification,
 - o le Ministère du plan et du développement - Institut national de la statistique,
 - o la Cour des Comptes,
 - o l'Assemblée Nationale,
 - o les Organisations de la Société Civile.

Des fragilités au niveau des capacités institutionnelles d'autres entités qui interviennent dans la mise en œuvre du programme d'aide budgétaire ont été identifiées et devront donner lieu à des appuis spécifiques: c'est le cas par exemple de la Cour des Comptes, de l'Institut National de la statistique et des départements sectoriels en charge de la planification et des statistiques, dans le cadre de la déclinaison sectorielle du PND et de son suivi.

Les Partenaires Techniques et Financiers concernés par les secteurs d'interventions seront indirectement parties prenantes à travers la coordination qui sera mise en œuvre afin de maximiser l'efficacité du dialogue avec le gouvernement sur les réformes et les actions de renforcement des capacités. Les PTF ont été consultés, notamment dans le cadre de la définition des indicateurs de tranche variable. Le groupe de coordination des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) permettra un suivi régulier et le sous-groupe Gestion des Finances Publiques présidé par l'UE sera régulièrement informé et consulté.

Les Organisations de la société civile ont été consultées spécifiquement dans le cadre de la formulation pour les aspects Gouvernance financière et indirectement lors des consultations concomitantes ayant lieu dans le cadre de la formulation du programme OSC. Elles contribueront elle à une meilleure

redevabilité du gouvernement sur l'utilisation des fonds. Un appui spécifique aux OSC est prévu à travers la deuxième phase du projet "Leadership et initiatives des acteurs non étatiques" (LIANE II) qui commencera au premier semestre 2017. Cet appui à la Société Civile contribuant au contrôle citoyen sera complémentaire à l'appui budgétaire et à ses secteurs cibles. Cela se fera notamment au travers une amélioration du cadre légal en Côte d'Ivoire afin de permettre un meilleur développement de la société civile, la mise en place de plateformes de dialogue entre les autorités et les OSC au niveau national et local, mais aussi à travers la mise en œuvre d'actions de développement concrètes (appel à propositions sur les thématiques du CBGD).

Les organes de lutte contre la corruption et pour une plus grande transparence de la gestion des finances publiques feront l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du CBGD; notamment l'Autorité nationale de régulation des marchés publics, la Cour des comptes et la Haute autorité pour la bonne gouvernance. Les objectifs qui seront poursuivis auront trait à la transparence, la responsabilité, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Les représentants du secteur privé bénéficieront des réformes à engager par le gouvernement, ils ont été consultés, notamment via la Chambre de commerce européenne en Côte d'Ivoire.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le diagnostic stratégique du PND dessine un panorama exhaustif et détaillé des facteurs de développement institutionnels, économiques, sociaux et environnementaux du pays et des défis à relever.

Les principaux freins au développement du pays et les défis majeurs à relever pour les cinq prochaines années sont identifiés. Les deux premiers axes stratégiques du PND concernent la qualité des institutions et la bonne gouvernance, et le développement du capital humain. Parmi les défis et réformes structurelles clés à conduire figurent : l'amélioration de l'environnement de affaires, la lutte contre la corruption, l'amélioration de l'état civil, l'emploi des jeunes, le renforcement du système éducatif et de formation professionnelle. Ces éléments correspondent aux domaines pour lesquels le gouvernement ivoirien a demandé à l'Union européenne un appui spécifique, ces demandes ont notamment été exprimées par le Président Alassane Ouattara lors de rencontres fin 2015 avec le Commissaire Neven Mimica lors de sa visite à Abidjan et avec la Haute représentante Federica Mogherini lors du Sommet de La Valette.

Ces domaines prioritaires ont pour la plupart été traduits en indicateurs. Ceux pour lesquels il n'a pas été possible de retenir des indicateurs seront intégrés dans le dialogue politique, par exemple celui concernant le climat des affaires. Les domaines couverts sont les suivants :

- Financement de la politique gouvernementale: Le PND 2016-2020 présente 44,8 Milliards d'euros de besoins de financement dont 16,5 Milliards d'euros sur des ressources publiques internes et grâce à l'apport des PTF.
- Gouvernance économique et climat des affaires: La Côte d'Ivoire vise la mise en place d'un "environnement des affaires de classe mondiale" et mène des réformes substantielles depuis 2012 qui ont permis des améliorations sensibles dans les classements internationaux (*Doing Business, World Economic Forum, Transparency International*). Néanmoins, des efforts restent importants, notamment en termes de lutte contre la corruption et de gestion des finances publiques: mise en pratique effective de l'exécution des budgets-programmes, amélioration du niveau de recouvrement des recettes fiscales, transparence dans la gestion des marchés publics. En matière de redevabilité, la Cour des Comptes devrait devenir pleinement opérationnelle afin de renforcer le contrôle et la surveillance externes des comptes publics, incluant l'appui budgétaire. Les domaines de la fiscalité – et notamment le besoin d'élargissement de l'assiette fiscale - et de la transparence des marchés publics font parties des priorités parmi les efforts demandés par les institutions internationales et le secteur privé.
- Développement inclusif et croissance partagée - Emploi et notamment emploi des jeunes: la situation des jeunes sur le marché du travail est préoccupante. Ils représentent en effet une

population importante sans-emploi ou sous-employé pour un nombre total de 4 861 157 employés avec une rémunération mensuelle inférieure au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), 2 505 045 sont des jeunes, soit 51,5%. Véritable enjeu de société, l'emploi des jeunes constitue la priorité numéro 1 du second mandat d'Alassane Ouattara. Par ailleurs le Gouvernement s'est fixé pour objectif de renforcer l'accès à des emplois décents et au renforcement de la protection sociale. L'appui à l'emploi constitue une priorité absolue ayant un impact sur la cohésion sociale, la sécurité et la migration.

- **Justice:** L'analyse des valeurs fondamentales conduites dans le cadre de la formulation de cet appui budgétaire montre que la justice constitue le 'maillon faible' de la gouvernance ivoirienne. L'indépendance, l'accessibilité, l'efficacité et la transparence de la justice sont des facteurs clé de la normalisation de la Côte d'Ivoire et de la construction d'un état de droit. Priorité du gouvernement, celui-ci a fourni un réel effort en vue de mobiliser les partenaires internationaux dans ce secteur. Les efforts de l'UE dans le cadre du Contrat d'appui à la réforme de l'état et du projet Justice ont contribué à la mise en place d'une politique sectorielle et à rendre de nouveau opérationnelles des juridictions et des services du ministère de la Justice, dans un cadre de "sortie de crise". L'approche de l'UE se focalise maintenant sur l'accès à des services de justice de qualité et fonctionnant de manière transparente.
- **Migration et Etat civil:** La Côte d'Ivoire est une terre de migration. L'identification des personnes à travers un système d'état civil est la base permettant de connaître et contrôler les mouvements de populations vers et à partir de la Côte d'Ivoire. Considéré comme l'une des sources de la crise de 2002-2012, l'état civil ivoirien a également souffert de la crise et bénéficie aujourd'hui de la volonté du gouvernement de le consolider. L'état civil et les questions liées à la nationalité sont reconnus comme l'une des sources du conflit civil (au moins depuis 2002), facteur d'instabilité qui perdure dans une certaine mesure, avec un nombre important d'enfants dont la naissance n'est pas enregistrée et qui n'ont pas la possibilité d'exercer pleinement leurs droits de citoyens. La priorité est d'améliorer le fonctionnement de l'état civil par l'augmentation du ratio d'inscription des nouveau-nés auprès des mairies et sous-préfectures.
- **Genre et égalité des opportunités entre les sexes:** La question de l'égalité homme/femme est une priorité affichée du gouvernement Ouattara. Les données statistiques feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cet appui. La dimension du genre sera spécifiquement associée à l'un des indicateurs de justice (assistance judiciaire gratuite): au moins 50% des bénéficiaires seront des femmes, en particulier des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. L'indicateur relatif à la diminution du ratio de prévenus/ détenus en milieu carcéral devrait aussi bénéficier très largement aux femmes en situation de détention préventive, notamment pour des raisons pénales obsolètes (sorcellerie...) et des dénonciations sans suite.

Ces secteurs ont fait l'objet d'un dialogue de haut niveau entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire, notamment lors du Dialogue Politique UE/Etats Membres en mars 2016. Ils continueront à faire l'objet d'un suivi particulier à travers le dialogue politique conduit entre l'UE et le Gouvernement dans le cadre de cet appui budgétaire.

1.2 Autres domaines d'évaluation

1.2.1 Valeurs fondamentales

Règles et Conventions internationales - La situation de la Côte d'Ivoire à l'égard des engagements internationaux de protection des droits de l'Homme pourrait se résumer ainsi: une adhésion globalement satisfaisante aux instruments des Nations Unies et de l'Union africaine, une dynamique positive renforcée sous la Présidence d'Alassane Ouattara, mais aussi une redevabilité perfectible devant les Organes conventionnels des Traités. Si l'on peut se féliciter des progrès constatés dans l'adhésion et la ratification des instruments internationaux, il est important de souligner les lacunes qui perdurent dans leur transposition et surtout dans leur mise en œuvre, expression la plus concrète des droits de l'Homme pour les citoyens.

Démocratie - Le système politique en Côte d'Ivoire est articulé autour d'un régime présidentiel. Le Parlement exerce ses principaux pouvoirs sans difficultés mais constitue un contre-pouvoir relativement faible, pour des raisons structurelles (régime présidentiel, faible légitimité historique de l'Assemblée Nationale) autant que conjoncturelles (boycott de l'opposition aux législatives de 2011, manque de formation des nombreux nouveaux députés).

Le processus électoral de 2015 a été apaisé et sa crédibilité a été saluée par les observateurs internationaux. Malgré des nuances importantes, la réélection d'Alassane Ouattara avec 83,66% des suffrages est incontestée, et lui confère une forte légitimité pour son second mandat.

Sur le plan politique interne, il existe depuis le milieu des années 1990 un système de partis pluraliste, avec de nombreux partis politiques pouvant agir librement. Le paysage politique se définit autour de trois partis principaux (Rassemblement des républicains (RDR), Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et Front populaire ivoirien (FPI)), mais la coalition actuellement au pouvoir détient l'exécutif, le législatif ainsi que la plupart des mandats locaux. La coalition présidentielle affiche une volonté de pérenniser l'alliance entre le PDCI et le RDR, ce qui pourrait aboutir à une situation de concentration inédite. Un dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition a été institué au lendemain de la crise postélectorale, malgré des temps d'arrêt importants, ce dialogue existe toujours.

Les femmes sont représentées dans la plupart des institutions décisionnelles mais leur présence est modeste: 5 femmes ministres et 28 femmes députées (11% du total des députés). La société civile locale se caractérise par un certain dynamisme mais aussi, dans la majorité des cas, par un amateurisme et une politisation qui limitent son apport dans la définition et la conduite des politiques publiques. Les médias sont nombreux (presse en particulier) et s'expriment librement, mais souffrent essentiellement de la formation très inégale des journalistes ainsi d'un manque d'impartialité.

État de droit - Le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires a été gravement affecté par la crise. Le secteur souffre d'un déficit important de moyens financiers et humains pour assurer un fonctionnement efficace du système judiciaire et pénitentiaire. Des progrès sont attendus en termes de procès équitables et d'indépendance de la justice, y compris sur les affaires économiques et commerciales.

Les institutions de sécurité ont connu les mêmes difficultés que le secteur judiciaire au sortir des périodes de crise (difficultés matérielles, rupture de confiance et faible légitimité). On dénote une amélioration globale de la sécurité dans le pays. Des menaces internes (circulation d'armes ralenties mais non stoppées, sensibilité des questions foncières) comme externes (terrorisme djihadiste) demeurent présentes.

Les crises ont également entraîné une forte augmentation du niveau de corruption, comme en témoigne le recul dans les index internationaux sur la gouvernance pendant cette période. Des améliorations sont visibles ces dernières années.

Droits de l'Homme - Bien que perfectible, le cadre constitutionnel et juridique en Côte d'Ivoire est relativement développé et garantit le respect de la plupart des droits de l'Homme et des libertés individuelles. Depuis 2011, la Côte d'Ivoire est en progrès constant de ce point de vue, comme l'illustre l'acceptation des recommandations de l'Examen Périodique Universel des Nations Unies (EPU).

Toutefois, les performances de nombreux indicateurs sont encore insuffisantes et plusieurs problèmes doivent faire l'objet d'une attention accrue. Ainsi les violences faites aux femmes restent élevées dans le pays, tout comme l'impunité qui caractérise souvent ces crimes. De nombreux enfants sont en situation de décrochage socio-économique complet, voire de délinquance grave (phénomène des « microbes »).

En outre, les conditions de détention dans les maisons d'arrêt sont critiquables. Les délais de garde à vue ne sont pas toujours respectés, l'usage de la détention préventive est parfois abusif, et les droits élémentaires des détenus ne sont pas toujours garantis.

Le respect des droits sociaux, économiques et culturels est également perfectible. L'accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation) reste inégal sur l'ensemble du territoire, malgré des progrès réguliers.

La période de campagne électorale de 2015 a permis de confirmer globalement l'exercice effectif des libertés d'expression et de réunion. La Côte d'Ivoire est un pays dans lequel la liberté d'opinion est garantie, et la parole est généralement très libre dans la société.

Engagement et volonté politique du pays - Au vu des réformes menées ces dernières années et des engagements renouvelés du Président suite aux élections, la volonté politique des autorités ivoiriennes de s'engager sur l'amélioration de la gouvernance, de la démocratie et des droits de l'Homme semble réelle et sincère, en dépit des nombreux obstacles précités. Depuis 2012 ces progrès se sont reflétés dans les principaux indicateurs internationaux de gouvernance. La Côte d'Ivoire est le pays qui a enregistré les progrès les plus significatifs dans l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (même si, figurant en 35^e position, elle reste loin du peloton de tête). Dans l'indice de corruption de *Transparency International* la Côte d'Ivoire progresse de la 154^e position en 2011 à la 115^e position en 2014. Le classement *Doing Business* a vu la Côte d'Ivoire remonter de 35 positions sur la même période (177^e à 142^e). La Côte d'Ivoire dispose désormais de 13 indicateurs jugés satisfaisants (feux verts) contre 10 en 2014.

1.2.2 Politique macroéconomique

La Côte d'Ivoire remplit le critère d'éligibilité relatif au cadre macroéconomique. Le gouvernement poursuit, avec le soutien du Fonds Monétaire International (FMI), une politique macroéconomique orientée vers la stabilité, visant à réaliser une croissance élevée, à réduire la pauvreté et à maintenir une position budgétaire et extérieure viable. La Côte d'Ivoire a conclu un programme économique et financier appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (2012-2015). Toutes les revues du programme ont été concluantes. Depuis 2012, le cadre macroéconomique a été assaini : croissance soutenue de plus de 8% sur la période 2012-2014, stabilité des prix, équilibre budgétaire et équilibre extérieur. En matière de recouvrement des recettes fiscales, et particulièrement au niveau des droits de douane, des avancées ont été notées sur l'ensemble de l'année 2015, avec une augmentation des recettes fiscales de 0,3 point de PIB par rapport à 2014. Cependant, le taux de pression fiscale peine toujours à atteindre le seuil de convergence de 20% fixé au niveau de l'espace communautaire. En effet, il est attendu à 15,8% en 2016, contre 15,4% et 15,9% respectivement en 2014 et 2015. La Côte d'Ivoire doit poursuivre ses engagements en termes de réformes structurelles sur le climat des affaires, l'apurement du stock d'arriérés intérieurs, la poursuite de la restructuration des entreprises parapubliques et la réforme du secteur financier.

L'analyse de la viabilité de la dette faite dans le PND révèle un niveau de soutenabilité favorable de la dette publique. Le pays est classé en niveau de risque modéré par les grandes institutions financières internationales. Toutefois, au vu du nombre et de la valeur des projets de Partenariats Public Privé (PPP) une meilleure évaluation des coûts futurs et des risques est recommandée pour une meilleure prise en compte des passifs contingents liés à ces PPP.

Par ailleurs, lors de la dernière consultation du FMI au titre de l'article IV, qui s'est déroulée en mars 2016, les Autorités ivoiriennes et le Fonds ont mené des discussions sur le type de programme à convenir après la Facilité Élargie de Crédit (FEC, 2012-2015). Un programme de type ISPE (Instrument de Soutien à la Politique Économique) a été proposé par l'équipe du FMI. Ce programme étant sans décaissement, la partie nationale souhaite plutôt un programme mixant l'ISPE à un autre programme avec décaissement (accord de confirmation par exemple).

Favorable jusqu'à présent, l'environnement macroéconomique du pays, présente néanmoins certaines incertitudes et les prévisions de croissance retenues pour financer le PND sont très optimistes: 8,76% en moyenne sur la période 2016-2020, alors que les perspectives de croissance retenues par le FMI pour la même période s'élèvent à 7,5%. Plusieurs risques externes et internes nécessitent d'être considérés avec prudence et mieux considérés au sein du PND: baisse de la croissance mondiale ; baisse de la croissance des partenaires régionaux ; baisse des cours de certaines matières

premières agricoles, dont le cacao ou le caoutchouc ; phénomène de tension sur les taux et de renchérissement possible du crédit sur les marchés financiers ; risque de solvabilité du secteur financier ivoirien en matière de financement de l'économie ; atténuation du "rebond technique" de la croissance qui caractérise le pays après plusieurs années de crise et de croissance ralentie ; déficit du pays en matière de capital humain qui pourrait nuire à la durabilité de la croissance et à l'adéquation entre besoin d'emplois qualifiés et offre de travail au sein de la société ivoirienne.

1.2.3 Gestion des finances publiques

La Côte d'Ivoire remplit le critère d'éligibilité relatif à la gestion des finances publiques, même si elle a rencontré des difficultés pour mettre en place un dispositif opérationnel de pilotage des finances publiques.

Au plan structurel, la gestion des finances publiques repose encore sur une gestion basée sur les moyens en base caisse. Il existe donc des faiblesses sur la lisibilité de l'action publique (nomenclature), la rationalité des politiques budgétaires (nécessité de mieux connaître les résultats sur la base d'indicateurs fiables), sur l'efficacité de l'action publique.

La Côte d'Ivoire a validé en novembre 2014 son Schéma directeur de la réforme des finances publiques. Ce dispositif devrait permettre, entre autres, un passage progressif vers un budget en mode programme à partir de 2017, avec la phase d'expérimentation au niveau de quatre ministères. Le Gouvernement accompagne le projet annuel de Loi de Finances Initiale (LFI) d'un cadre budgétaire à moyen terme (Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle) depuis la présentation de la LFI 2014. Sa qualité s'améliore d'année en année. Par ailleurs, tous les ministères ont été en mesure de produire un cadre de dépense à moyen terme (Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses) joint au projet de LFI. Ces progrès ne doivent cependant pas masquer l'important travail qui reste à faire pour pouvoir exécuter le budget de l'Etat en mode programme dans l'avenir. Les autorités doivent finaliser les textes sur ce nouveau mode de gestion, former les acteurs de l'exécution budgétaire, notamment au niveau des autres ministères qui seront désormais ordonnateurs de dépenses, et disposer de systèmes d'information budgétaire et comptable susceptible de supporter cette forme de gestion.

La capacité de mobilisation de ressources fiscales demeure insuffisante, notamment en matière de TVA. Ceci explique en partie le niveau relativement bas du taux de pression fiscale comparé aux autres pays de l'espace UEMOA, autour de 15%.

Il convient également de constater qu'en amont de la chaîne de préparation du budget, la coordination entre les services du Ministère du plan et ceux du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du budget, doit être améliorée pour pouvoir intégrer la mise en œuvre du PND dans le programme d'investissement public et surtout le budget annuel. En aval de l'exécution du budget, la gestion de trésorerie reste perfectible du fait d'une mauvaise prévisibilité des dépenses en cours d'année, d'une déclinaison infra annuelle des prévisions de recettes peu fiables et d'une meilleure programmation du recours au marché financier. Plus spécifiquement, les Autorités devront lutter contre les dépenses extrabudgétaires et les avances de trésorerie, même si elles sont en diminution. Le projet d'institution du compte unique du Trésor est en cours. Enfin, la Côte d'Ivoire devra s'efforcer de mesurer la réalité des « passifs » souvent issus de la période antérieure à 2011.

1.2.4 Transparence et contrôle du budget

La Côte d'Ivoire remplit le critère d'éligibilité relatif à la transparence du budget. Le projet de budget 2016 a été adopté le 21 septembre 2015 en Conseil des ministres. Après son examen par la Commission des Affaires Economiques et Financières de l'Assemblée Nationale, le budget 2016 a été voté le 7 décembre 2015. La loi de Finances adoptée par l'Assemblée nationale a été publiée sur le site du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget (<http://www.budget.gouv.ci>) à la mi-février 2016. A noter, le projet de budget 2016 a fait d'abord l'objet d'un résumé publié; le document en entier a été par la suite mis en ligne sur le site du Ministère du Budget. Etant donné que la LFI 2016 a été publiée après son adoption par le Parlement, le point d'entrée est considéré comme atteint.

La Côte d'Ivoire, qui est devenue membre de l'*Open Governance Partnership (OGP)* en 2015, remplit les conditions sur le respect de la publication et de l'accessibilité du public aux informations budgétaires. Elle est devenue le neuvième pays africain à devenir membre de l'OGP. Le pays prépare un plan d'actions qui devrait être disponible au cours du premier semestre 2016.

La Loi de Finances et les annexes fiscales sont publiées en ligne ainsi que des rapports trimestriels d'exécution budgétaire 45 jours après la fin du trimestre. La Chambre des Comptes met également en ligne ses rapports de vérification sur l'exécution de budget et des efforts ont été faits pour rattraper les retards sur la production des lois de règlement. S'agissant toujours du contrôle externe, la loi portant création de la Cour des Comptes a été adoptée par l'Assemblée Nationale lors de la première session parlementaire de 2015. Il faut néanmoins signaler que l'installation effective de la Cour n'est pas encore effective. Son Président n'a pas encore été nommé.

L'attribution des marchés publics est aussi publiée. L'exécution des marchés publics fait aussi l'objet d'une communication en Conseil des ministres 45 jours après la fin du trimestre et est publié sur le site du ministère du budget. Toutefois, la transparence dans la gestion des marchés publics nécessite de permettre l'accès de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin que cette dernière puisse assurer efficacement sa mission de surveillance et de réalisation d'audits indépendants.

Sont également publiées les ressources mises à la disposition des unités administratives. Cependant, le fait que la Côte d'Ivoire n'ait toujours pas élaboré et rendu public un budget citoyen est regrettable. Cet aspect sera sérieusement pris en compte dans le suivi du critère d'éligibilité relatif à la transparence dans le cadre du nouveau programme d'appui budgétaire.

2. RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<p><u>Politique macroéconomique et secteur financier:</u> baisse de la croissance mondiale et régionale, baisse des cours de matières premières agricoles, risque de solvabilité du secteur financier.</p> <p><u>Soutenabilité de la dette:</u> Recours excessif à l'endettement non concessionnel</p>	M	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du dialogue pour une politique axée vers la stabilité macroéconomique. Suivi de l'état de réalisation des indicateurs et repères structurels du programme économique et financier. Programme FMI article IV. - Poursuite de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, évaluation des coûts budgétaires futurs des PPP avec le FMI.
<p><u>Démocratie:</u> Concentration des pouvoirs, faiblesse du Parlement, faiblesse/boycott de l'opposition, politisation des ONG et médias.</p>	M	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du rôle et des capacités du Parlement, dialogue avec les partis politiques, formation des médias, renforcement du contrôle citoyen par les organisations de la société civile (OSC). - Dialogue politique (article 8) - Travail de fond avec les ONG et les medias sur le projet LIANE II de 6 000 000 EUR.
<p><u>Etat de droit:</u> Faible accès à la justice, arbitraire des procédures et jugements, prisons insécurisées et mauvaises conditions de détention.</p>	F	<ul style="list-style-type: none"> - appui au renforcement de l'indépendance de la justice, réforme du secteur de sécurité, renforcement de la chaîne pénale. - Dialogue politique (article 8) - Appui aux OSC, Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme

		(IEIDDH), LIANE
<u>Sécurité</u> : Insécurité liée à la délinquance urbaine et rurale; difficile restructuration de l'armée; réconciliation superficielle; tensions politiques internes et externes à la majorité; risque terroriste.	M	- Appui à la finalisation de l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et à la réforme du secteur de sécurité (RSS), renforcement de la police et de la gendarmerie, formation des douanes et Eaux et forêts, amélioration du renseignement. - Dialogue politique, poursuite du soutien sur les questions de sécurité. - Programme financé sur l'Instrument contribuant à la Sécurité et à la Paix.
<u>Corruption et fraude</u> : Déontologie et éthique ne sont pas des valeurs suffisamment ancrées dans la fonction publique ; les mesures de sanction de cas de fraude et de corruption sont rares.	F	- Dialogue accru sur la question avec le gouvernement dans le cadre du CBGD. - Indicateurs sur la justice, les marchés publics et la gestion des finances publiques mettront l'accent sur la moralisation du secteur judiciaire et plus globalement la lutte contre la corruption.
<u>Contrôles institutionnels</u> : Capacité du contrôle parlementaire encore limité. Cour des Comptes pas encore mise en place	M	- Mise en place et opérationnalisation de la Cour des comptes, appuyées par le 10 ^e FED (avenant au SBC). - Renforcement des capacités de l'Assemblée nationale en matière de suivi budgétaire.
Hypothèses		
(i) Le gouvernement a les capacités techniques et financières de mettre en œuvre et suivre le PND 2016-2020 ;		
(ii) Les conditions macroéconomiques et politiques restent stables pour permettre la réalisation des objectifs de la politique de développement ;		
(iii) Le dialogue avec le gouvernement au niveau politique et technique permet de dynamiser la conduite des réformes nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.		

3. ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

D'une façon générale la mise en œuvre de l'aide budgétaire en Côte d'Ivoire est considérée comme satisfaisante et positive par les autorités nationales et par nos partenaires (Etats membres, Organisations internationales et autre bailleurs de fonds).

Le précédent appui budgétaire sous forme d'un *State Building Contract* sur le 10^e FED pour un montant total de 144 000 000 EUR a été un succès en ce qu'il a permis de réaliser les résultats escomptés, notamment dans les domaines suivants:

- Gestion des finances publiques
 - o Renforcement des systèmes de contrôle de la gestion publique (Inspection Général des Finances, brigade de lutte anti-corruption, contrôle des marchés publics);
 - o Publication de documents de programmation budgétaire pluriannuelle.
- Justice :
 - o Adoption d'un document de politique sectorielle de la justice et du plan d'actions 2013-2015;
 - o Renforcement du système d'information judiciaire;

- Opérationnalisation de plusieurs juridictions civiles.
- Sécurité : renforcement des capacités et des moyens de la police (formation, équipement des commissariats et sous-préfecture, ...) partiellement atteint.
- Santé : augmentation des moyens financiers et matériels consacrés aux établissements de santé.

Les enseignements tirés du précédent programme portent sur :

- le nombre d'indicateurs de performance et de domaines couverts doit être réduit pour ne pas diluer le dialogue sur les politiques;
- la portée des indicateurs: privilégier des indicateurs de résultats valorisant l'impact des réformes pour les bénéficiaires;
- la structuration du dialogue politique : celui-ci gagne à être structuré dans le temps et par niveau d'interlocuteur;
- la mesurabilité des indicateurs et leur simplicité a été privilégiée afin qu'ils puissent être mesurés via des systèmes de collecte d'informations fiables.

Ces enseignements ont été intégrés dans la formulation du programme. La logique d'intervention du programme et la sélection des indicateurs a tenu compte des actions en cours menées par le Gouvernement, les Etats membres et l'UE.

Les différents programmes 10° FED dans les domaines de la justice, la gouvernance économique et la formations professionnelles ont également contribué à la capitalisation

- Formation professionnelle – Programme PROFORM: nécessité d'améliorer le suivi des diplômés afin de contribuer à adapter les formations aux besoins du marché
- Programme d'Appui à la réforme et à la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire ivoirien: importance d'appuyer l'état ivoirien dans sa volonté de plus grande transparence, efficacité et accessibilité de la justice
- Programme d'Appui à la Gouvernance : nécessité de renforcer la qualité des statistiques et de la planification et d'appuyer une meilleure intégration de la chaîne planification-programmation budgétaire-suivi-évaluation (PPBSE).

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Plusieurs niveaux de coordination des bailleurs existent. Le cadre général de coordination est constitué d'un groupe de coordination générale des partenaires au développement au niveau des Ambassadeurs et des Chefs de coopération, et de 16 sous-groupes sectoriels de coordination en Côte d'Ivoire.

L'Union européenne participe à la totalité d'entre eux et préside le groupe Gestion des finances publiques. Ces groupes permettent de coordonner les actions des bailleurs et les points clés du dialogue avec le gouvernement.

Une réflexion est actuellement en cours avec le Ministère de l'économie et des finances et au sein du Groupe de coordination Gestion des finances publiques sur une coordination spécifique aux bailleurs engagés dans l'appui budgétaire.

A ce jour, deux autres bailleurs interviennent à travers des appuis budgétaires : la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Les indicateurs d'appui budgétaire ont été discutés avec les partenaires techniques et financiers et sont en ligne avec les actions menées par les différents bailleurs. Une cartographie des actions menées par les autres bailleurs est disponible en annexe. Dans le cadre de la structuration du dialogue avec le gouvernement, une approche en trois phases sera conduite. La première phase permettant la définition des points clés de dialogue avec le gouvernement et les autres bailleurs, notamment les états membres, au travers ces différents points de coordination.

Il faut noter que plusieurs actions en cours de l'UE en Côte d'Ivoire seront complémentaires de l'appui budgétaire. Les programmes d'appui institutionnel en cours: le Programme d'appui à la Gestion (PAG) et le Programme d'appui à la Formation Professionnelle PROFORM et un appui à la Cour des comptes prévu en 2017-2018.

L'appui à la société civile à travers le programme LIANE 2 qui débutera au premier semestre 2017 et les appels à propositions Organisations de la Société Civile – Autorités Locales (OSC-AL) annuels porteront une attention particulière à la gouvernance économique, au contrôle citoyen et aux domaines prioritaires du CBGD.

3.3 Questions transversales

Les questions transversales telles que la promotion des droits de l'Homme, le respect de la démocratie ou encore la protection des droits de l'enfant et des populations indigènes sont traitées à travers le suivi des valeurs fondamentales qui sera conduit chaque année.

Les questions de gouvernance sont au cœur de ce programme et seront particulièrement suivies dans le dialogue politique sur les conditions d'éligibilité ainsi qu'à travers le suivi des indicateurs qui traitent des questions de gestion des finances publiques et de justice.

La prise en compte du genre fera l'objet d'une attention particulière à travers l'indicateur d'accès à la justice (cf. les bureaux locaux d'assistance judiciaire (BLAJ) et à travers la désagrégation par genre des indicateurs de résultats dans les domaines de l'emploi. Ceci facilitera le dialogue sur les questions de genre avec le gouvernement.

4. DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1. Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD (objectif général) en soutenant le PND 2016-2020 qui s'inscrit en ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et notamment le premier qui vise l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Il contribue néanmoins plus spécifiquement aux ODD 5, 8, 16 et 17 et il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs spécifiques ci-dessous. Cela n'implique pas d'engagement de la part de la Côte d'Ivoire qui bénéficie de ce programme.

Objectif général

L'objectif du Contrat de bonne gouvernance et de développement est de soutenir les efforts du gouvernement de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de sa Politique nationale de développement en vue d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir la croissance durable et inclusive, et d'améliorer la bonne gouvernance.

Objectifs spécifiques

- Augmenter les moyens budgétaires du gouvernement, afin de contribuer à mettre en œuvre le PND 2016-2020.
- Consolider l'état de droit et la bonne gouvernance;
- Accompagner des réformes spécifiques dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, de la justice, et de la gouvernance économique et financière.
- Renforcer l'état civil afin d'améliorer le statut des citoyens de Côte d'Ivoire et de leur donner accès aux services de l'état et lutter contre la migration clandestine

Résultats attendus

- Le nombre et la proportion d'emploi décent occupés par des résidents ivoiriens est en augmentation.
- Le nombre de jeunes bénéficiant de l'appui du gouvernement dans leur recherche d'emploi est en augmentation.

- Le taux d'insertion professionnelle des diplômés des centres de formation professionnelle, notamment des femmes et jeunes filles, est amélioré.
- La durée de détention préventive pour crimes et délits est réduite.
- Les instances juridictionnelles œuvrant à l'amélioration du climat des affaires sont renforcées.
- L'efficacité et la transparence ainsi que l'accès à la justice pour les plus vulnérables sont améliorés.
- Les recettes fiscales de l'Etat sont accrues, en particulier à travers un élargissement de l'assiette fiscale.
- La qualité de la dépense publique est améliorée.
- L'enregistrement des naissances et des décès (Etat civil) est amélioré.

Les résultats attendus de ce programme s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre du Plan d'Action de La Valette qui prévoit que les questions liées à la migration sont intégrées dans les stratégies et programmes de développement et d'éradication de la pauvreté, en particulier dans des domaines tels que le marché du travail/l'emploi, le développement du secteur privé, la protection sociale, la justice et la sécurité ainsi que la modernisation de l'état civil.

4.2 Principales activités

4.2.1 Appui budgétaire

Les activités principales comprendront:

- le transfert de 57 000 000 EUR maximum sur la période couvrant les exercices budgétaires 2016 à 2018 ;
- un dialogue continu avec le gouvernement sur la politique et les politiques en mettant plus particulièrement l'accent sur les domaines visés par les objectifs du programme;
- des efforts continus pour renforcer les capacités du gouvernement en matière de gestion des finances publiques (GFP)
- un appui technique, prévu dans le cadre des appuis institutionnels pour renforcer les capacités des ministères concernés.
- un dialogue continu entre la Délégation de l'UE et les autres bailleurs de fonds pour coordonner et mieux aligner la coopération au développement afin d'éviter la redondance des activités et d'alléger les obligations de transmission d'information qui pèsent sur le gouvernement;
- la surveillance régulière des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire:
 - ✓ le suivi des développements macroéconomiques sera effectué dans le cadre d'un dialogue permanent avec le FMI, notamment les missions de revue du programme du FMI et lors d'autres évaluations pertinentes. Les performances en matière de discipline et d'exécution budgétaires seront évaluées régulièrement pour vérifier qu'elles demeurent cohérentes avec les objectifs convenus ou qu'elles n'impactent pas la stabilité macroéconomique globale. Cette surveillance s'exercera à l'occasion de réunions régulières avec le gouvernement et les donateurs, dont le FMI.
 - ✓ le suivi des performances dans le domaine de la GFP sera réalisé sur la base des rapports annuels du gouvernement de mise en œuvre du Schéma directeur de la réforme de la gestion des finances publiques, de l'analyse GFP-PEFA, des rapports du FMI, et à partir d'autres analyses régulières ou ad hoc provenant du FMI, d'autres partenaires au développement ou autres organismes pertinents.
 - ✓ le suivi de la réalisation des principaux objectifs des politiques sectorielles en matière d'emploi, de formation professionnelle et justice reposera sur les rapports d'avancement annuels et autres évaluations faites par l'UE ou des partenaires au développement, dans le cadre des revues annuelles du secteur.
 - ✓ le suivi de la transparence budgétaire sera réalisé à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée, notamment via Internet.

Le dialogue sectoriel sera basé sur les progrès dans la mise en œuvre des conditions générales de décaissement (cf. section 5.3.2).

Les indicateurs des tranches variables seront issus des systèmes d'audit, du contrôle de gestion et des statistiques officielles du pays. Ils feront l'objet d'un suivi annuel séquentiel en trois phases: identification des points de dialogue, dialogue technique et politique, mesure des résultats et des décaissements. Les cibles ont été définies par les autorités nationales et sont cohérentes avec les objectifs du PND et des politiques sectorielles.

4.2.2 Appui complémentaire

Ce programme d'appui budgétaire prévoit un appui complémentaire à hauteur de 2 500 000 EUR. Il s'agira d'un appui institutionnel dirigé vers le renforcement des capacités nationales. Il s'agit à titre indicatif d'un appui au renforcement des capacités de planification et de statistiques pour permettre à au Ministère du Plan et l'Institut National de la Statistique de suivre la mise en œuvre du PND et produire des statistiques de qualité, un appui technique pour l'organisation des revues annuelles, un appui à la réforme budgétaire et sa phase pilote dans les Ministères sélectionnés à cet effet, ainsi qu'aux secteurs identifiés à travers les indicateurs pour les tranches variables.

4.3 Logique d'intervention

Le programme d'appui budgétaire est aligné sur le Programme indicatif national. Il vise à soutenir l'Etat de Côte d'Ivoire dans ses objectifs de renforcement de la bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté, tels que définis dans le PND 2016-2020. Après un premier programme d'appui au renforcement de l'Etat qui a œuvré à la consolidation de la paix, le nouveau programme veut accompagner le gouvernement dans ses engagements vers les valeurs fondamentales, la bonne gouvernance et le développement inclusif et durable. Les objectifs et résultats attendus du programme sont alignés avec le PND 2016-2020, notamment dans le cadre de l'axe stratégique 1 "*Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance*" et de l'axe stratégique 2 "*Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social*".

Les orientations définies dans le PIN ont été affinées, en fonction du diagnostic actualisé de la situation et dans une logique d'efficacité de l'aide et de division du travail entre les partenaires au développement.

En acceptant d'ouvrir un dialogue structuré sur la question des valeurs fondamentales et de choisir des indicateurs de résultats sur les thématiques prioritaires pour le développement et la bonne gouvernance du pays, la Côte d'Ivoire témoigne de son engagement réel sur ces sujets.

Au travers de cet appui budgétaire l'Union européenne construit avec la Côte d'Ivoire un partenariat de confiance visant à valoriser la performance du gouvernement sur les thématiques structurelles et sensibles que sont :

- La bonne gouvernance économique, en particulier l'accroissement des recettes fiscales et la qualité de la dépense
- L'emploi et notamment l'emploi des jeunes, ainsi que la formation professionnelle
- La justice, tant en terme de qualité, de transparence et d'accès pour les populations les plus vulnérables
- L'état civil, socle de l'exercice de tout droit citoyen, source des tensions passées et instrument de contrôle de la migration.

Ces indicateurs permettent en même temps de traiter du renforcement de la dimension du genre, de la migration et de la lutte contre la corruption Complété par l'appui budgétaire sectoriel sur la question foncière, le CBGD en Côte d'Ivoire permettra d'appuyer financièrement, techniquement et politiquement les efforts de l'Etat dans ses réformes sur les piliers de la stabilité du pays.

En choisissant des indicateurs de performance orientés vers les résultats, la Côte d'Ivoire fait le choix d'une logique de valorisation des fruits de ses efforts. Ce changement de modèle doit être perçu comme un signe de maturité et de confiance réciproque entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire.

La logique d'intervention s'appuie sur des hypothèses fortes en termes d'engagement du gouvernement sur des chantiers parfois difficiles comme la réforme de la justice, le contrôle des marchés publics, l'investissement dans l'emploi. Ceci nécessitera un dialogue soutenu tant au niveau technique que politique, mais aussi des appuis ciblés, par l'UE ou ses partenaires, lorsque cela est nécessaire.

En ce qui concerne la Gestion des Finances Publiques et le Climat des Affaires, le gouvernement fait preuve d'une volonté manifeste de réforme depuis 2012 et notamment avec l'adoption du schéma directeur de la Réforme des Finances Publiques et la mise en œuvre de son plan d'actions. Plusieurs chantiers clés ont abouti comme la révision du cadre réglementaire pour la passation de marchés publics, le lancement pilote des Centres de recouvrement impôts pour moyennes entreprises (CME), la mise en place d'autorités de surveillance (ANRMP, Cour des Comptes même si non encore installée officiellement, HABG). Les domaines de la fiscalité et de la gestion de la dépense publique sont deux domaines prioritaires dont les principales réformes sont inscrites dans le schéma directeur de la réforme. En matière de fiscalité, l'objectif poursuivi consiste à élargir l'assiette fiscale et à moderniser la gestion administrative de la collecte des recettes intérieures, dans l'optique de porter le taux de pression fiscale à un niveau proche du seuil de convergence de l'UEMOA fixé à 20%. La TVA, impôt sur la consommation caractérisée par un important potentiel de recettes, est au centre de la stratégie de mobilisation des recettes fiscales. Du côté de la dépense, la modernisation des modes de pilotage et de gestion du budget général de l'Etat sera poursuivie, l'expérimentation de l'exécution du budget en mode programme dans cinq ministères pilotes à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2013. Cela nécessitera la déconcentration de l'ordonnancement, une refonte du système d'information budgétaire et comptable ainsi qu'un renforcement de capacités des administrations publiques. La prolongation du Projet d'Appui à la Gestion budgétaire axée sur les résultats (PAGAR) financé par l'UE, permettra d'accompagner le gouvernement, entre autres, sur ces aspects. La recherche d'une meilleure gouvernance des marchés publics et l'amélioration du contrôle et de la prise de sanctions sont également des chantiers dans lesquels se sont engagées les autorités ivoiriennes à travers la mise en œuvre du plan de réformes des finances publiques et qui vont concourir à l'atteinte des résultats du programme.

Le fonctionnement de la justice est un enjeu capital pour le pays. Selon les mots du Président Ouattara lors de son investiture, la justice constitue un chantier majeur du nouveau quinquennat. Des déficits majeurs persistent aussi bien en matière d'accès à la justice - il y a dans le pays seulement 34 juridictions pour 109 départements, 3 cours d'appel fonctionnelles, 3 cours d'assises, un seul tribunal commercial, 536 magistrats (i.e. 1/30000 habitants) - qu'en matière de fonctionnement du système judiciaire - pas de moyens, notamment pour les expertises judiciaires, surpopulation carcérale estimée à 185%, nécessité de réforme des procédures par exemple, il n'existe pas de délais prévus pour les procédures d'appel, 40% des détenus sont en détention préventive.

Le Document d'orientation de la politique sectorielle de la justice a été adopté en 2013 et guide les efforts du gouvernement. Grâce notamment à l'implication de l'UE, des progrès importants ont été accomplis, mais la mise en œuvre de la Politique sectorielle doit progresser. Le nouveau Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, M. Sansan Kambile est un magistrat, technicien, qui a fait de l'efficacité de la justice sa priorité. Les efforts déployés par l'Union Européenne au cours de ces dernières années dans un contexte de sortie de crise a porté ses fruits et doit se poursuivre à permet maintenant d'envisager travers un appui plus ciblé, en ligne avec les priorités du gouvernement et en synergie avec les autres PTF. Ainsi, le PND 2016-2020 se réfère de manière explicite à la "réduction des délais" de la détention préventive et souligne la "méconnaissance des procédures judiciaires" comme des difficultés à aborder dans le cadre de la réforme de la Justice. Ces aspects devraient être adéquatement repris dans le nouveau Programme d'appui à la paix et à la stabilité, prévu pour adoption avant la fin 2016.

Le gouvernement a placé la lutte contre le chômage, notamment celui des jeunes au centre de ses préoccupations. La Côte d'Ivoire a une population très jeune (75% a moins de 35 ans) et ces mêmes jeunes sont le plus touchés par le chômage avec un taux de 12%, pour un taux de 9% sur l'ensemble de la population active. Parmi les jeunes, la tranche 14-24 ans et les filles sont les populations les plus défavorisées en termes d'emploi. Des avancées importantes ont été faites en 2015 dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale, parmi lesquelles la création d'un Ministère et d'une Agence dédiés à l'emploi des Jeunes, la revalorisation du SMIG, l'adoption d'un nouveau Code du Travail ainsi que la poursuite de la réforme de la formation professionnelle pour la rendre plus adaptée aux besoins du marché de l'emploi. Il est également prévu la mise en place au sein de la Caisse nationale de Protection Sociale (CNPS) d'un projet d'immatriculation et d'extension de la couverture sociale pour les travailleurs non-salariés dits indépendants (secteur privé structuré et informel).

En ce qui concerne l'état civil, plus de 25% des enfants de moins de 18 ans ne sont pas enregistrés dans les fichiers d'état civil et seul 62,7% possède un extrait d'acte de naissance. Ces taux très faibles s'accompagnent de très fortes disparités régionales - Abidjan versus le reste du pays - et de revenus. L'analyse montre en effet que le taux de déclaration des enfants de moins de 18 ans augmente avec le niveau de bien-être économique. Outre l'enregistrement des naissances, celui des décès fait aussi défaut. A titre d'exemple, seuls 43% des décès sont enregistrés à Abidjan¹, ce qui laisse supposer un taux encore plus faible au niveau national. Par conséquent, le fichier d'Etat civil national n'est pas fiable, ce qui favorise la fraude sur l'âge, les doubles inscriptions, les changements d'identité, etc. La réforme de l'état civil est partie intégrante du PND 2016-2020 dans son 1er axe stratégique. Au cours de la troisième conférence internationale des ministres africains en charge de l'état civil tenue en Côte d'Ivoire, l'une des principales résolutions a été la déclaration de la période 2015 - 2025, décennie de l'état civil. Longtemps ralentie par la dispersion des services et Ministères traitant du sujet (plus d'une dizaine), la réforme structurelle de l'état civil est aujourd'hui coordonnée par l'Office National d'Identification (ONI). Ce qui facilite le déploiement de la réforme. La méconnaissance des textes sur l'état civil et par ricochet l'absence de personnel qualifié constitue l'une des faiblesses majeures relevées, notamment par le PND. La formation des agents d'état civil est donc une priorité et des actions ont d'ores et déjà été lancées avec l'UNICEF.

Dans chacun de ces domaines, un dialogue politique et technique régulier sera conduit afin de suivre l'avancée des réformes et actions à mettre en œuvre par le gouvernement. Plusieurs assistances techniques seront déployées dans des ministères et institutions où les besoins le justifieront, notamment la Justice, l'Etat Civil (ONI) et l'Emploi. Les programmes en cours (PAG / Proforme / Appui Cour des Comptes) contribueront également à l'atteinte des résultats.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, une Convention de financement sera signée avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **36 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/323.

¹ Seules données disponibles

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1. Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 57 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et de 3 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire et de l'audit/évaluation.

Le programme prévoit des décaissements annuels d'un maximum de 21 000 000 EUR (toutes tranches confondues, fixe et variables) ce qui représente environ 0,27% du total des recettes budgétaires programmées pour 2015 (7 848 700 000 EUR). Les décaissements annuels représentent environ 0,08 % du PIB.

L'appui complémentaire est un appui institutionnel visant les fragilités identifiées comme freins à la bonne mise en œuvre des politiques et des réformes.

5.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du PND 2016-2020, maintien de la crédibilité et de la pertinence de la politique;
- mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Schéma directeur de la réforme des finances publiques ;
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

b) Les conditions particulières de décaissement appliquées aux tranches variables sont les suivantes:

Une partie des conditions particulières des tranches variables concernent des éléments de dialogue avec le Gouvernement, une autre partie se réfère au suivi des indicateurs (cf. annexe 1 et 2). Les éléments de dialogue seront suivis tout au long de la mise en œuvre de l'appui budgétaire. Les indicateurs serviront à déterminer les décaissements des montants financiers prévus. Il n'y a pas de conditions spécifiques.

Une tranche fixe 2016 (17 000 000 EUR) sera focalisée sur le lancement des réformes identifiées et rattachées aux indicateurs suivis par la suite. **Deux tranches variables, sur 2017 et 2018** (40 000 000 EUR au total), couvrant quatre domaines, sont définies :

- Gouvernance financière et climat des affaires (2 fois 6 000 000 EUR): Dans ce domaine, les tranches variables auront pour objectif l'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques à travers l'élargissement de l'assiette de TVA et de la qualité de la dépense publique à travers un meilleur contrôle des marchés publics;
- Emploi et formation professionnelle (4 puis 8 000 000 EUR): Dans ce domaine, les tranches variables auront pour objectif d'améliorer les conditions d'emploi des travailleurs et la formalisation de l'économie; renforcer l'employabilité des jeunes ; assurer une formation professionnelle de qualité;
- Justice (4 puis 6 000 000 EUR): cette tranche aura pour objectif de renforcer l'efficacité et la transparence de la Justice mais également son accessibilité aux plus vulnérables;
- Etat Civil (2 fois 3 000 000 EUR): cette tranche aura pour objectif d'améliorer le taux d'enregistrement des naissances à travers notamment un renforcement des capacités des centres d'état civils.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et des indicateurs pourra être présentée par l'Ordonnateur national du FED en Côte d'Ivoire à la Commission par. Les modifications convenues seront formalisées par un échange de

lettres entre les deux parties. En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de financement.

5.3.3. Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée au taux de change applicable, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de financement.

La répartition des versements et leur affectation à des indicateurs est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau A: répartition des tranches par années

(millions EUR)	2016 (T4)	2017 (T2)	2018 (T2)	Total	
Tranche fixe	17	0	0	17	30%
Tranches variables	0	17	23	40	70%
Total Appui budgétaire	17	17	23	57	
<i>Appui complémentaire, communication et audit (décaissement 2018)</i>		3		60	4%
Indicateurs					
1- Emploi		4	8	12	
2- Justice		4	6	10	
3- Gouvernance financière		6	6	12	
4- Etat civil		3	3	6	

Une seule tranche fixe de 17 000 000 EUR est prévue en 2016. Les décaissements des deux autres années se feront exclusivement sous la forme de tranches variables s'élevant à 17 000 000 et 23 000 000 EUR respectivement en 2017 et 2018.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire

5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif de renforcer les capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre du programme et d'augmenter la visibilité du programme peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Côte d'Ivoire conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, la Côte d'Ivoire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec la Côte d'Ivoire.

5.5. Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE l'article 89, paragraphe 2, point f), sous ii), et l'article 89, paragraphe 3, de la décision 2013/755/UE du Conseil] en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
5.3 – Appui budgétaire Contrat de bonne gouvernance et de développement	57 000 000	s.o.
5.4.1 – Appuis institutionnels Gestion indirecte – Assistance technique	2 500 000	s.o.
5.9 – Evaluation et 5.10 Audit	450 000	s.o.
5.11 – Communication et visibilité	50 000	s.o.
Total	60 000 000	s.o.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la présente action sont assurées par le Ministère de l'économie et des finances.

Les appuis institutionnels seront mis en œuvre à travers une assistance technique qui permettra de renforcer les capacités nationales pour mener à bien les réformes dans les domaines clés du présent CBGD. L'équipe sera constituée d'un AT chargé de la coordination des appuis et de plusieurs AT avec une expertise spécifique sur les domaines cités ci-dessus. Le bénéficiaire sera le Ministère de l'économie et des finances où sera logé l'AT en charge de la coordination. Outre le Ministère de l'économie et des finances, les appuis techniques concerneront – à titre indicatif – la cohésion sociale et emploi des jeunes, justice, état civil et gouvernance financière, ainsi que le renforcement de la chaîne de production des statistiques et le contrôle externe du budget.

Le suivi de la mise en œuvre du programme et le dialogue sur les politiques se fait à partir des mécanismes suivants de concertation :

- Revue annuelle du PND : dialogue politique sur la mise en œuvre de la stratégie et les résultats en matière de gouvernance et réduction de la pauvreté. Cette revue est alimentée par les revues sectorielles.
- Revue trimestrielle du PND : lors des revues de juin 2017 et 2018 l'ensemble des indicateurs devront faire l'objet d'un passage en revue et être publiés dans les documents de synthèse.
- Groupes thématiques des PTF – Finances publiques. La DUE, Chef de file, informe régulièrement le groupe de l'avancée du projet. Les discussions permettent une concertation avec les EM et les autres bailleurs sur l'appui à la mise en œuvre du SDRFP
- Le suivi de la situation macroéconomique est assuré dans le cadre des missions du FMI et de l'Article IV

Des revues sectorielles annuelles sont à l'étude, afin d'analyser les résultats obtenus dans la mise en œuvre des politiques et d'alimenter le dialogue avec le gouvernement. Elles incluraient les partenaires techniques et financiers

Un comité de pilotage spécifique réunissant le Ministère de l'économie et des finances, les ministères sectoriels, la cellule de l'ON et la DUE sera mis en place selon des conditions à déterminer au début du programme.

Les requêtes annuelles de décaissement transmises par les Autorités à la Délégation de l'UE comprennent :

- La requête globale concernant le versement de la tranche fixe et des tranches variables.
- Les documents requis pour la justification des demandes de décaissement,
- Des documents sources permettant l'appréciation de l'évolution des indicateurs et des politiques

Suite aux requêtes annuelles des Autorités, et après informations complémentaires le cas échéant, l'Ordonnateur Principal du FED communiquera par courrier adressé à l'Ordonnateur National, l'appréciation officielle de l'Union Européenne sur le montant du décaissement.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Evaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation ex post de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que ce Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement représente une évolution dans la relation entre l'UE et la Côte d'Ivoire en ce qu'il valorise les performances du pays et reflète une confiance dans la conduite des réformes qui permettront d'atteindre les indicateurs de résultats définis.

En outre des évaluations ad-hoc de la réalisation de certains indicateurs pourront être envisagées en cours de programme.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre au premier semestre de 2018.

5.10 Audits

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit en 2018.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Des efforts conséquents seront fait pour valoriser et publiciser ce programme, notamment à travers le dialogue politique, la représentation de la DUE dans les réunions avec les Ministres et les autres Chefs de mission lors du dialogue politique et des conférences thématiques. Chaque décaissement des tranches sera accompagné de mesures d'information du grand public, à travers les médias incluant la radio, la TV et les Conférences de presse), mais aussi à travers le site Internet et les différents outils de communication de la Délégation.

A titre indicatif, un contrat sera conclu avec un prestataire extérieur (marché de service) lors du premier trimestre 2017.

APPENDICE 1 – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RESULTAT

Les moyens, les produits directs et induits escomptés et l'ensemble des indicateurs avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la liste des indicateurs de résultat sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. Le tableau où figure la liste indicative des indicateurs de résultat évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des colonnes supplémentaires seront insérées pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
général: Objectif impact	Promouvoir une croissance inclusive et la consolidation de la gouvernance économique	Indice de développement humain*	IDH en : 0,452 en 2013	IDH : 0,55 en 2018	Cadre d'évaluation de la performance du PND 2016-2020
		Score de Transparence et corruption*	Transparency : 115 ^{ème} sur 175 en 2014	Transparency: parmi les 80 les mieux classés en 2018	Rapport Transparency International
Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	Accroître la capacité financière du gouvernement et encourager les réformes favorisant une bonne gouvernance et une croissance inclusive	Taux de croissance économique*	2015 : 8,9%	2018 : 8.5%	Revue annuelle du PND 2016-2020
		Classement "Doing Business" sur l'environnement des affaires*	Doing Business: 115 ^{ème} sur 148 en 2015	Doing business: faire partie des 80 pays les mieux classés en 2018	Rapport Doing Business
		Taux de chômage des jeunes*	5,6% en 2013	3,5% en 2018	Rapport de Suivi du PND / Enquête Emploi

		Indépendance du système judiciaire selon Executive Opinion Survey du Forum Economique Mondial *	3,2/7 en 2015/2015	5/7 en 2018	Rapport de Suivi du PND et Opinion Survey du Forum économique mondial
Produits induits	Maintien de la stabilité macroéconomique, meilleur accès à une justice plus efficace, gestion des finances publiques plus efficace, meilleur fonctionnement du marché de l'emploi des jeunes, de l'Etat civil et climat plus favorable aux affaires ²	Nombre de Bureaux locaux d'accès à la justice fonctionnels	pas de BLAJ en 2016	5 BLAJ en place et fonctionnels en 2018	Site Internet du Ministère de la justice Rapport de terrain
		Taux des détenus en préventive	Valeur initiale = 40% (31/05/2016)	Cible en 2018: <= 35%	Publications statistiques de la justice
		Statut public des jurisprudences N-1 pour la Chambre Présidentielle et la Cour d'Appel d'Abidjan	les jurisprudences ne sont pas publiées en 2016	jurisprudences N-1 publiées en 2018	Site Internet du Ministère de la justice
		Taux de la population active bénéficiant de la Sécurité sociale.	6,94% de la population active en 2015	>= 8% de la population active en 2018	Publications statistiques du Ministère de l'emploi et de la protection sociale (données fournies par la CNPS) / Rapport suivi PND
		Nombre de jeunes insérés dans la vie professionnelle par l'agence emploi jeunes	Sans objet (Agence opérationnelle depuis janvier 2016)	39 000 jeunes et 15 000 jeunes femmes en 2018	PND et Publications statistiques du Ministère de l'emploi et de l'Agence Emploi Jeunes

² Suivi dans le cadre du dialogue politique : création de la cour d'appel du Tribunal de commerce

		Taux d'insertion des jeunes issus de la Formation Professionnelle.	Sans objet (le système de mesure sera mis en place en S2 2016)	Cible 2018 à déterminer en juin 2017	Publications statistiques du Ministère de l'enseignement technique et de la formation Professionnelle. Rapport de suivi d'intégration fournis par les centres de FP et intégrés par la Direction des Statistiques du Ministère.
--	--	--	--	--------------------------------------	---

		<p>Variation de la TVA collectée auprès des Moyennes Entreprises.</p> <p>Production d'un rapport d'évaluation de la dépense fiscale à annexer à la loi de finances et à publier sur le site internet du Ministère du Budget, élaboré sur la base d'un guide méthodologique conjointement validé et assorti de recommandations de rationalisation des exonérations fiscales</p>	<p>43 milliards de FCFA collectés via les CME en 2015</p> <p>Un premier rapport de qualité acceptable publié en 2016, mais pas entièrement annexé à la LFI 2016</p>	<p>Cible augmentation de 10% en 2016 et 15% en 2017</p> <p>Production du second rapport en 2016 à annexer intégralement à la LFI 2017 et à publier sur le site internet du Ministère du Budget</p> <p>Production d'un rapport plus exhaustif avec une méthodologie consensuelle, assorti de recommandations , annexé à la LFI 2018 et publié sur le site du Ministère du Budget</p>	<p>Données officielles DGI</p> <p>Rapport de suivi de la mise en œuvre du PND 2016-2020</p> <p>Lois de finances initiales 2017 et 2018, site internet du Ministère du Budget</p>
--	--	--	---	---	--

		Statut du Rapport d'audit des marchés publics	Pas de rapport d'audit ANRMP en juin 2016, pas d'accès au SIGMAP à l'heure actuelle	Rapport N-1 disponible en 2018 ANRMP a accès au SIGMAP	Site internet de l'ANRMP
		Taux d'enregistrement des naissances	57 % des naissances enregistrées en 2015	Cible en 2018 > 80%	INS / Ministère de la Santé
Produits directs	Suivi de la réalisation des objectifs prioritaires du PND 2016-2020 de sa budgétisation. Amélioration de la relation entre l'aide extérieure et les processus politiques et budgétaires nationaux	- Allocations budgétaires en ligne avec le PND 2016-2020	Sans objet (PND publié en janvier 2016)	Cible en 2018 : analyse détaillée du budget de l'Etat par la Délégation permettant d'alimenter le dialogue politique	Budget de l'Etat. Comptes rendus des groupes de concertation avec le gouvernement et des groupes de coordination des PTF
		- Statut du dialogue avec les autorités et la société civile sur la mise en œuvre du PND	Atelier annuel d'évaluation du cadre de performance du PND 2012-2015	Cible 2018 : atelier de revue trimestriel et annuel	

		- Statut de la coordination des PTF dans l'appui à la mise en œuvre du PND	Réunions groupe thématiques PTF	Cible 2018 : financement PTF alignés sur PND. Analyses et réponses communes UE et EM	
--	--	--	---------------------------------	--	--



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2016 (première partie) en faveur de la République de Côte d'Ivoire à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour le programme d'appui au secteur vivrier en Côte d'Ivoire

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui au secteur vivrier en Côte d'Ivoire Numéro CRIS: CI/FED/039-093 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Côte d'Ivoire L'action sera menée sur l'étendue du territoire national.			
3. Document de programmation	11 ^e Fonds Européen de Développement – Programme Indicatif National (PIN) pour la période 2014-2020			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Agriculture et sécurité alimentaire, secteur 2 du PIN Aide publique au développement : OUI			
5. Montants concernés	Coût total estimé: 20 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 20 000 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec l'État de Côte d'Ivoire			
7. Code(s) CAD	31161 – Production agricole secteur 31182 - recherche agronomique secteur 31165 - développement agricole alternatif secteur 31194 - coopératives agricoles 25010 - Services et institutions de soutien commerciaux			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>

	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	NA			

RESUME

Le différentiel entre le rythme de croissance de la production et celui de la population, l'augmentation importante de la part de la population urbaine rendent nécessaires des actions d'augmentation de la production de vivriers et d'amélioration de leur commercialisation afin d'assurer l'approvisionnement des grandes villes et la sécurité alimentaire du pays. Dans ce cadre, un appui au secteur «maraîcher» en milieu péri urbain et un appui à la filière «manioc et sources amidonnées» en milieu rural ont été ciblés. Ce ciblage répond au souci de généraliser une expérience pilote réalisée pour le secteur maraîcher et à apporter une réponse à la dynamique de la demande manioc en levant des blocages entravant le développement de la filière. Ces appuis visent l'amélioration de la performance de ces secteurs par la diffusion des résultats de la recherche, la maîtrise de l'eau, l'utilisation d'itinéraires techniques adéquats, la professionnalisation des opérateurs et la fluidification de la commercialisation.

Ces appuis permettront par ailleurs une augmentation de la production de vivriers et aussi une meilleure disponibilité des produits dans les grandes villes avec un effet baissier sur les prix tout en garantissant une rémunération équitable du producteur. Les actions vont générer de l'emploi durable avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes et une professionnalisation des acteurs. Le renforcement du secteur du "Vivrier-marchand" présente des fortes potentialités de développement économique et des opportunités concrètes de lutte contre le chômage et le manque de perspectives des jeunes, causes profondes des flux migratoires vers l'Europe.

De ce fait, ce projet s'inscrit dans les initiatives entreprises pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) en Afrique de l'Ouest, ainsi que du Plan d'Action convenu au Sommet de la Valette en novembre 2015.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel

Le secteur agricole constitue le moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Il contribue à la formation du PIB à hauteur de 22,37% (2014) et représente 48% des recettes d'exportation (Ministère de l'économie et des Finances, Direction des Prévisions et de la Conjoncture Economique - DPCE). Cette contribution est en grande partie le fait des productions d'exportation (café, cacao, coton, hévéa, etc.). Les secteurs agricoles et agro-industriel occupent plus des deux tiers de la population active (68%). Le secteur vivrier joue un rôle important dans la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Il repose principalement sur les exploitations familiales (environ 2.500.000 actifs agricoles), et contribue à 14,7 % de la valeur du PIB. De façon générale, les productions vivrières ont connu une augmentation régulière passant de 11 803 131 tonnes en 2011 à 15 941 470 tonnes en 2014 (MINADER, DG Planification et Contrôle des Projets et des Statistiques - DGPPS). Toutefois, le secteur vivrier reste dominé par des exploitations familiales basées sur des systèmes de production manuels, extensifs et peu consommateurs d'intrants. La mécanisation et l'irrigation ne concernent que quelques productions. Seulement 13% des superficies sont irriguées sur un potentiel en terre irrigable estimé à environ 430 685 ha. En effet, 56 560 ha sont effectivement aménagés dont 32 484 ha exploités pour les cultures de riz et maraichères. Les rendements de la plupart de ces cultures vivrières sont faibles et nettement inférieurs aux rendements potentiels. En outre, il faut noter le fort dynamisme des filières d'exportation qui concurrencent très fortement les productions vivrières au niveau de l'accès au foncier. A côté des exploitations familiales traditionnelles, il existe des exploitations « modernes », orientées vers le marché. Encore peu nombreuses dans le secteur vivrier, elles se spécialisent sur des spéculations répondant à une demande forte des marchés (tomate, piment, banane plantain, etc.), ou s'intégrant dans une chaîne d'activité (maïs pour les éleveurs industriels). Le principal enjeu de ces exploitations est de pouvoir améliorer leur productivité et d'approvisionner les marchés sur des périodes plus longues (accès au matériel végétal et à l'eau). Avec une population estimée à 22 671 331 habitants en 2014 (RGPH, 2014), la Côte d'Ivoire connaît une urbanisation rapide, 53% de la population est urbaine. Cette urbanisation rapide, couplée à un taux de croissance démographique élevé (2,4%), induit une progression de la demande alimentaire, qui s'accompagne également d'une exigence plus forte sur les questions de qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire liées aux produits vivriers, en particulier dans les centres urbains.

Face aux différents enjeux de développement économique et social du pays, le secteur agricole, notamment le secteur vivrier aspire à un développement voir une transformation avec des exploitations intensives capables de renforcer leur productivité, d'assurer la sécurité alimentaire et réduire de façon efficace la pauvreté. Il faut noter que l'analyse de l'incidence de la pauvreté entre 2008 et 2015 laisse apparaître une réduction du taux de pauvreté national qui est passé de 48,9% en 2008 à 46,3% en 2015 (ENV 2015). En milieu rural, le taux de pauvreté est passé de 62,5% en 2008 à 56,8 % en 2015, par contre la pauvreté en milieu urbain a connu une nette progression passant de 29,5% en 2008 à 35,9% en 2015. Une frange encore importante des populations rurales et urbaines sont en situation précaire, notamment les jeunes qui ne bénéficient pas encore d'opportunités rémunératrices.

1.1.1. Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) (2010-2015) visait à assurer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale à travers une agriculture plus compétitive, plus rémunératrice pour les producteurs. Sur cette période, le PNIA a été le cadre de référence de toutes les interventions des parties prenantes au développement du secteur agricole notamment les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les organisations agricoles et le

Gouvernement. En fin 2015, le gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 comportant les perspectives de développement sectoriel, dont celles qui vont orienter l'élaboration de la phase II du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2016-2020). Ces perspectives sont axées sur le renforcement du rôle de l'agriculture dans la dynamique de l'économie ivoirienne en établissant des liens étroits entre l'agriculture, l'agro-business et l'industrie. Au niveau du commerce intérieur, le PND prévoit le développement de toutes les infrastructures de mise à marché à savoir la création et la réhabilitation de centres de collectes et de marchés de gros. L'amélioration de la distribution par la prise en compte de la problématique des transports des produits vivriers constitue l'une des priorités à mettre en œuvre. Le PND 2016-2020 a souligné la raréfaction des cultures vivrières dans la proximité des grandes villes au profit des cultures de rente (ex : Abidjan et San Pedro). Dans ce cadre, les interventions doivent viser une amélioration de la productivité tant en milieu rural que péri urbain, ce qui passera par la mise en place de périmètres maraîchers en milieu péri urbain et par une intensification de la culture de manioc ou autres cultures sources d'amidon en milieu rural en permettant aux producteurs l'accès à des facteurs de production fiables et performants.

La Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le Riz (SNDCV 2013–2020), vient préciser les orientations du PNIA pour le secteur vivrier. Sa finalité est d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, d'augmenter les revenus des ménages agricoles, de consolider les économies locales, tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs et les ressources renouvelables. Pour atteindre les objectifs fixés, la stratégie combine le développement de l'agriculture familiale, l'agriculture urbaine et péri-urbaine et l'agriculture vivrière agro-industrielle. Egalement, dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) la Côte d'Ivoire a identifié des priorités résilience pays (PRP) en concordance avec le Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition 2016-2020, pour adresser les préoccupations des ménages et communautés vulnérables aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Dans le cadre de l'appui du 11^e FED, la sécurité alimentaire a été identifiée comme secteur prioritaire avec un objectif d'amélioration des performances des filières vivrières.

1.1.2. Analyse des parties prenantes

Les services des différents ministères (Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et Ministère du Commerce) recentrés sur leurs missions régaliennes. Les structures d'appui avec notamment : Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA); l'Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T); l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) qui assure les services de vulgarisation agricole, principalement sur les cultures de rente, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et Conseil Agricole (FIRCA) qui assure le financement des activités de recherche agronomique et de conseil en assurant le contrôle qualité. Il est envisagé d'octroyer une subvention au FIRCA, qui par son mandat et sa capacité est la seule organisation capable d'intervenir avec une action d'ampleur nationale en faveur du renforcement des filières Manioc et Maraîcher en Côte d'Ivoire. L'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), les laboratoires publics qui interviennent dans la sécurité sanitaire des aliments (LANADA, LANEMA, LNSP); les organisations professionnelles agricoles à caractère formel ou non qui délivrent des services d'appui à leurs membres (ex. COCOVICO et FENASCOVICI). Au niveau national, certaines d'entre elles se sont réunies au sein de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI). Les organisations de la société civile (ONG nationales et internationales et Associations) et le secteur privé intervenant dans la distribution des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires). Les groupes cibles finaux de cette action sont essentiellement les opérateurs de la filière vivrière. Les opérateurs déjà actifs et efficaces,

particulièrement les jeunes et les femmes, mais limités par les moyens en vue de leur professionnalisation sont les cibles privilégiées.

1.1.3. Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Une dynamique de croissance dans le domaine de la production vivrière a été enregistrée et devrait permettre de couvrir la majorité des besoins alimentaires nationaux (à l'exception du riz et de certains légumes). Cependant, cet équilibre apparent appelle des remarques qui montrent son caractère relatif, sa fragilité et sa précarité :

- un rythme d'accroissement de la production inférieur à celui de la population ;
- une urbanisation galopante qui entraîne aussi un changement des habitudes alimentaires ;
- des fortes pertes post récolte dont les causes relèvent à la fois de la gestion de la production mais aussi de la disponibilité et de la fluidité du système de commercialisation;
- une très grande imprévisibilité liée aux conditions climatiques;
- la réduction de l'affectation de terres aux vivriers au profit des cultures de rente.

Le problème majeur de l'agriculture vivrière est d'arriver à nourrir de façon durable les populations urbaines. Pour améliorer la sécurité alimentaire, il est nécessaire d'augmenter l'offre de produits vivriers en quantité, qualité et disponibilité. Cela implique une démarche d'intensification des cultures vivrières par le recours à des périmètres maraîchers intensifs, irrigués pour neutraliser l'aléa climatique dans le cadre péri urbain. Cette démarche doit privilégier une approche globale et systémique (production, commercialisation, conservation, services, inputs nécessaires) des problématiques. En ce qui concerne la filière manioc, celle-ci joue un rôle important dans la sécurité alimentaire du pays et dans la capacité de résilience des ménages ruraux. Le manioc est solidement implanté dans l'alimentation ivoirienne et de la région. Il est devenu le deuxième produit consommé après le riz. La filière souffre toutefois de dysfonctionnements qui ont conduit à des ruptures d'approvisionnement des villes constatées en 2015 et 2016 et à la hausse significative des prix, mal tolérées par les populations urbaines. Assurer une meilleure disponibilité et accessibilité du manioc est une priorité des autorités ivoiriennes.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Difficultés éprouvées par les membres des OPA de producteurs à se structurer et adhérer au programme	F	Sensibilisation et formation des OPA pour se structurer et adhérer au programme
Faiblesse des opérateurs avec des bonnes capacités (dans tous les maillons des filières) pour les subventions et manque de base de données sur des acteurs performants dans la filière vivrière	M	Recours au FIRCA plateforme pour mettre en œuvre le programme. Son expérience passée et sa position actuelle (en charge de l'exécution de programmes maraîchers pour le compte de bailleurs de fonds) lui ont apporté une connaissance des acteurs et des réponses aux problématiques
Insuffisance de capacités au niveau des services déconcentrés de	M	Un appui institutionnel devrait permettre de renforcer ces structures et accroître leur

l'administration. Lenteurs liées au cloisonnement institutionnel pour des actions mises en commun entre différents ministères impliqués (le ministère de l'agriculture et le ministère du commerce, Eau et forêt).		efficacité. Une bonne implication des ministères et répartition des rôles pour l'exécution du programme devra être mis en place.
Disponibilité suffisante de sites périurbains à aménager	M	Une concertation avec les collectivités locales pour définir les conditions de pérennisation des espaces péri-urbains pour l'agriculture est recommandée
Des conflits potentiels sur le foncier pour l'extension des cultures vivrières, la disponibilité de la main d'œuvre, les conditions pluviométriques et les prix aux producteurs vivriers.	M	organiser une concertation avec les opérateurs de culture de rente et leurs organisations dans le cadre des plans de replantations avec une intensification pour intégrer le vivrier sur une partie des surfaces dégagées
Hypothèses		
Le développement du secteur vivrier constitue une priorité du Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui entend renforcer sa réponse face aux principaux besoins de base des populations notamment l'alimentation Climat politique favorable au programme		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Dans le cadre de projets soutenus par l'Union européenne, un périmètre irrigué a été installé à Sinématiali (Nord du pays). L'action est encore en cours de réalisation mais elle a permis de montrer la faiblesse des opérateurs et les besoins en encadrement par une expertise pointue et spécifique afin d'augmenter la capacité d'analyse des problèmes techniques et de proposition de solutions des structures d'accompagnement. Des résultats mitigés de certaines actions passées ne prenant en compte qu'un seul niveau de la filière et de la chaîne de valeur ont amené à considérer les aspects de production mais aussi de transformation, transport et commercialisation. Il a été constaté que les projets et programmes travaillant dans la filière vivrière s'adressent avant tout aux petits producteurs/productrices villageois peu professionnels et souvent dispersés qui se trouvent ainsi préfinancés en intrants sans trop d'exigence de contrepartie en matière de reconstitution. Ainsi, un accent plus important devrait être mis sur la professionnalisation des acteurs, et l'introduction d'un cofinancement en vue d'assurer une meilleure pérennité.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le programme est amené à intervenir dans des zones où des projets sont déjà bien présents avec leur approche propre. Il est important dans ce cadre d'harmoniser les démarches afin d'éviter le gaspillage des ressources et de mettre en concurrence des structures dont l'objectif est sensiblement équivalent. De nombreux projets étant mis en œuvre par le FIRCA, ceci devrait faciliter la coordination et la mise en cohérence entre eux. Pour rappel, les principales structures impliquées dans le vivrier sont :

- l'Agence française du Développement (AFD) à travers le Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI). Financé dans le cadre des C2D, le projet

assure un soutien aux filières vivrières (maïs, soja, maraîchage, porc et pisciculture) dans les étapes de production, de commercialisation et de structuration en ciblant plus particulièrement les jeunes et les femmes au sein des groupements villageois. La programmation du C2D II se concentrera sur l'amélioration de la qualité des aliments en complémentarité à l'appui 11° FED de l'UE centré sur l'amélioration de la production et de la commercialisation des produits vivriers.

- la Banque Mondiale avec le Programme de Production Agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP ou PPAAO) qui s'est investi depuis plusieurs années dans la recherche et la diffusion de semences et variétés améliorées de manioc, banane plantain, maïs et dans les technologies de transformation notamment sur le manioc. Une deuxième phase est prévue pour démarrer en fin 2016. Outre, ce programme sous régional, la Banque Mondiale apporte un appui aux grandes filières agricoles par l'amélioration de l'accès au marché et de la productivité. Un accent est mis sur la réhabilitation et l'entretien des pistes de desserte agricole avec plus 5000 km de pistes ciblées. La complémentarité du présent programme UE vivrier sera particulièrement ciblée sur la filière manioc.
- le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) à travers le Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation (PROPACOM et PROPACOM-Ouest – démarrage en octobre 2015) vise à soutenir l'amélioration de l'offre en produits vivriers et la valorisation de ses produits.
- la Banque africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié- Djuablin (PAIA-ID) qui met en œuvre un certain nombre d'activités dont la réhabilitation des pistes rurales, la construction de centres de groupage de vivriers, la construction de centres de collecte, la réhabilitation de marchés ruraux et la mise en place d'un bureau de vente de produits vivriers. Une deuxième phase se ciblera plus sur la chaîne des valeurs des filières vivrières et s'étendra sur la région du Bélier et la zone Nord. Le présent projet UE vivrier intègre les infrastructures et la chaîne de valeur et tiendra compte des nouvelles zones couvertes par le PAIA-ID.
- la coopération allemande, GIZ/GFA, à travers le projet de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) et le Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques (PACC) qui sont concentrés dans les zones autour de la forêt de Taï et du Parc de la Comoé et abordent des filières spécifiques (oignons, porcs, palmier).
- le *Food and Agriculture Organisation* (FAO) avec le projet régional "*Strengthening linkages between small actors and buyers in the roots and tubers Sector in Africa*" soutenu par l'UE. Le projet prendra en considération également les acquis ainsi que les leçons apprises dans le cadre de l'appui COLEACP/EDES.

Un cadre de concertation des partenaires au développement regroupant tous les donateurs du secteur agricole a été formellement constitué et est dénommé «groupe sectoriel Développement rural et environnemental». Ce cadre est reconnu par le Gouvernement et permet un bon niveau d'échanges entre PTF pour coordonner et harmoniser les différentes interventions.

3.3 Questions transversales

Le programme contribuera à la préservation de l'environnement par la diffusion d'itinéraires culturels et de techniques d'irrigation et outillage adaptés et peu invasifs. En outre, l'option de mise en place d'agriculture zéro déforestation et à faible impact environnemental concourt à la préservation des ressources. Dans ce programme, un volet sera consacré à l'amélioration de la gouvernance des filières vivrières et des OPA du secteur. La question du genre et des jeunes occupe une place prépondérante dans les actions proposées. En effet, la production,

transformation et commercialisations des produits vivriers sont des activités où la présence des femmes est très importante. Essentiellement, l'action doit permettre une professionnalisation des producteurs et donc principalement des productrices et transformatrices et avoir un impact significatif sur la réduction de la pénibilité du travail des femmes et l'augmentation de leur revenu. L'installation de périmètres doit permettre d'intégrer des jeunes en vue de leur professionnalisation.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD : Contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable permettant un approvisionnement régulier des marchés, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs spécifiques (OS) suivants:

OS 1: Promouvoir une **filière maraîchère** plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois-maitrisant sa production et sa commercialisation;

OS 2: Promouvoir une **filière manioc** plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois maitrisant sa production, sa transformation et sa commercialisation.

OS 3: Améliorer la performance et la gouvernance des filières vivrières au niveau institutionnel et au niveau des acteurs privés.

Cela n'implique pas d'engagement de la part de la Côte d'Ivoire qui bénéficie de ce programme.

Résultats

OS1

R1.1 Une production maraîchère en toute saison du fait de la maîtrise de l'eau et bénéficiant des résultats de la recherche.

R1.2 Une production intégrant une majorité de femmes et de jeunes.

R1.3 Une commercialisation permettant un meilleur revenu aux producteurs et un prix plus accessibles aux consommateurs.

OS2

R2.1 Une augmentation durable de la production de manioc et des revenus des producteurs/productrices.

R2.2 Une amélioration de la commercialisation basée sur une démarche de production intégrée autour d'unité de transformation.

OS 3

R3.1 Une amélioration de la capacité institutionnelle publique et privée permettant une meilleure gestion des filières vivrières et de la sécurité alimentaire.

4.2 Principales activités

Filières maraichères

R1.1

- Appui d'un programme de recherche et de production de semences performantes et fiables pour les légumes locaux;
- Etudes préalables des périmètres maraichers;
- Mise en place de périmètres maraichers irrigués avec les infrastructures et le matériel nécessaires à la production et à la commercialisation
- Formation technique des producteurs/productrices encadrés et de producteurs/productrices isolés
- Formation technique de l'encadrement et des responsables techniques des périmètres
- Suivi des activités des périmètres: suivi technique et respect des itinéraires dans le cadre d'une agriculture à bas impact environnemental

R1.2

- Sélection et organisation des producteurs selon des procédures transparentes (optique de professionnalisation, accent prioritaire sur les jeunes et les femmes)

R1.3

- Suivi des activités des périmètres: appui à l'optimisation de la commercialisation avec la mise en place des solutions alternatives nécessaires
- Appui aux initiatives et au transfert de techniques innovantes dans le conditionnement, la conservation et la transformation.

Filière manioc

R 2.1.

- Augmentation de la disponibilité de matériel végétal
- Appui à la mécanisation pour la production, la récolte et la post récolte. Mise en place de Groupements d'Utilisation de Matériels agricoles (GUMA).

R2.2.

- Appui des producteurs/productrices en situation intégrée autour d'unités semi industrielles de transformation de manioc (sites intégrés de développement);
- Encadrement technique et appui à la commercialisation;
- Appui organisationnel et formation;
- Appui aux producteurs périphériques sur la commercialisation et la transformation (intégration dans un système intégré ou appui à la mise en place d'une transformation artisanale ou semi industrielle).

Renforcement des capacités des acteurs institutionnels publics et privés

R.3.1

- Appui à l'opérationnalisation du dispositif de suivi de la sécurité alimentaire dans les régions;
- Appui à la structuration des filières vivrières (organisation, formation, dynamique de concertation). Appui orienté vers la création d'interprofessions.
- Promotion de l'insertion de la variable vivrier dans le processus de développement des cultures de rente. (ex : dans le cadre du processus replantation cacao),
- Promotion de l'agriculture durable et résiliente,
- Appui institutionnel pour fluidifier la commercialisation (Etude sur le fonctionnement et l'approvisionnement des marchés urbains et appui au système d'information des marchés de l'OCPV.

4.3 Logique d'intervention

L'analyse des filières manioc et maraichères a permis d'identifier des facteurs bloquants qui entravent leur développement et rendent parfois problématique l'approvisionnement des grandes villes. Le principe est d'apporter une réponse adéquate aux problématiques qui se posent au niveau de chaque segment de la chaîne de valeurs tout en tenant compte des spécificités de chaque filière. L'appui porte sur la mise en place d'installations, la fourniture de services, d'intrants ou de matériel, la formation technique des producteurs, leur accompagnement technique par des entités spécialisées. Cet appui s'insère dans une démarche de professionnalisation et d'équipement des producteurs et de maîtrise de la commercialisation. Pour la filière maraichères, cette professionnalisation concernera les producteurs et productrices des périmètres irrigués. Pour la filière manioc, elle visera en premier lieu les pépiniéristes pour élargir et rapprocher l'offre de boutures performantes des producteurs et ensuite les producteurs pour une meilleure performance agricole et une diminution des pertes post récolte grâce à la mécanisation et une meilleure articulation avec la transformation. Cette intégration locale permet d'obtenir des produits transformés et d'échapper ainsi aux contraintes et blocages portant sur commercialisation des tubercules.

Le programme comporte aussi un volet d'appui à la gouvernance des filières qui vise d'une part à renforcer la capacité du Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable dans ses activités de supervision, à améliorer la connaissance de celles –ci par des études et à contribuer au renforcement des organisations de producteurs. D'autre part, il vise un appui à l'OCPV visant à fluidifier la commercialisation du vivrier avec les outils existants et à en développer une vision prospective par des études.

Enfin, ce projet vise à accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) en Afrique de l'Ouest. Il contribue au Programme APE pour le Développement (PAPED).

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire SO.

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 Gestion indirecte avec la République de Côte d'Ivoire

La présente action ayant pour objectif d'appuyer le secteur vivrier en Côte d'Ivoire peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République de Côte d'Ivoire conformément à l'article 58,

paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

La République de Côte d'Ivoire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par la République de Côte d'Ivoire pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant maximal est de 100 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière ne couvre pas les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, La République de Côte d'Ivoire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec la République de Côte d'Ivoire.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

En termes de contribution, le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) mettra à disposition une personne dédiée pour la mise en œuvre et le suivi de ce programme.

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.4.1. – Gestion indirecte avec la Côte d'Ivoire dont (montants indicatifs)	19 300 000
<i>Appui aux filières maraichère – subvention directe au FIRCA¹</i>	<i>9 500 000</i>
<i>Appui à la filière manioc – subvention directe au FIRCA</i>	<i>7 500 000</i>
<i>Appui institutionnel au MINADER – devis programmes</i>	<i>1 600 000</i>
<i>Appui institutionnel à l'OCPV – devis programmes</i>	<i>300 000</i>
<i>Assistance technique - contrat de services</i>	<i>400 000</i>
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	150 000
5.11 – Communication et visibilité	50 000
Provisions pour imprévus	500 000
Totaux	20 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Les principales parties prenantes à la mise en œuvre du présent programme sont:

- L'Ordonnateur National du FED, Ministre de l'Economie et des Finances;
- La Cellule de coordination de la coopération Cote d'Ivoire-Union européenne;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en particulier la Direction Générale de la Planification, du Contrôle des Projets et Statistiques en charge du suivi des stratégies et du PNIA et la Direction Générale de la Production Agricole et de la Sécurité Alimentaire.
- Le Ministère du Commerce
- L'OCPV
- Le FIRCA
- L'assistance technique

L'assistance technique – constitué à titre indicatif d'un expert long terme – permettra un suivi global et permanent de la convention de financement et de ses indicateurs. Elle assurera le conseil et le lien entre les opérateurs bénéficiaires de contrats ou devis programme et un suivi rapproché des actions menées dans le cadre des différents contrats durant toute la période de mise en œuvre de la CF. Elle assurera par ailleurs le secrétariat du comité de pilotage.

¹ Subvention pour action - octroi direct au Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA), en conformité avec l'article 190 1, c) des Règles d'application du Règlement financier (Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

Un comité de pilotage reprenant les principales parties prenantes, et la Délégation de l'Union européenne, sera organisé périodiquement pour assurer le suivi et la direction du programme. La composition précise et les modalités seront précisées en début de programme.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Les « baselines » des indicateurs seront établies en début de mise en œuvre des composantes Maraicher et Manioc à travers des enquêtes dont le financement sera pris en charge par le contrat de subvention.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandées par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, et d'une éventuelle réorientation du Programme.

L'évaluation finale/ex-post sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, ils seront conclus deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en 2018 et 2020.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu 3 marchés de services d'audit au titre de contrats-cadre dont 2 en fin de deuxième trimestre 2018 pour les devis programmes et 1 pour la subvention au 4^{ème} trimestre 2017.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Les actions de communication et visibilité seront mises en œuvre dans le cadre des devis programmes et de la subvention.

APPENDICE - MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Augmenter la sécurité alimentaire et à la création d'emploi par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable permettant un approvisionnement régulier des marchés urbains	G1 - Taux de pauvreté en milieu rural ** (EURF II N1)	56 % base 2013	Réduction de 50% du taux de pauvreté en milieu rural en 2020	rapport d'évaluation du PND	
		G2 - Taux d'insécurité alimentaire	12.5% base 2009	Réduction de l'insécurité alimentaire 5% en 2020	Rapport enquête de sécurité alimentaire	
		G3 - Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	20,5% en 2012	5% en 2020	rapport évaluation du PND	
Objectif(s) spécifique(s):	OS 1 Une filière maraîchère professionnelle promue, qui est plus performante, organisée et créatrice d'emplois- maîtrisant sa production et sa commercialisation	1.1. Nombre de sites irrigués et de groupements de producteurs disposant d'une capacité de commercialisation autonome	1.1 ND base line à réaliser au début du programme dans la zone d'intervention (2016)	1.1. Valeur incrémentée 8 périmètres supplémentaires installés en 2020	1.1. Rapport FIRCA	Maintien des parités du FCFA par rapport aux pays d'origine du matériel importé Absence d'évènement entraînant un blocage des importations (pour le matériel agricole)
		1.2 Nombre de d'opérateurs maîtrisant les techniques de maraîchage et d'irrigation	1,2 ND base line à réaliser au début du programme dans la zone d'intervention (2016)	1.2 En 2021 valeur incrémentée: au moins 540 supplémentaires	1.2 Rapport des missions de contrôle du MINADER	
		1.3 Nombre d'emplois créés	1.3 ND base line à réaliser au début du programme dans la zone d'intervention (2016)	1.3 valeur incrémentée 600 emplois directs 2018	1.3 Rapport des missions de contrôle du MINADER	
	OS 2 Une filière manioc professionnelle promue, qui est plus performante, organisée et créatrice d'emplois maîtrisant sa production, sa transformation et sa commercialisation	2.1 Nombre de Sites intégrés de développement (sites transformation semi industrielle)	2.1 Site intégré expérience nouvelle	2.1. 6 sites intégrés de développement en 2020	2.1 Rapport FIRCA	
		2.2 Nombre de d'opérateurs maîtrisant les techniques	2.2 ND base line à réaliser au début du	2.2 valeur incrémentée de 2.200 opérateurs en	2.2 Rapports des missions de contrôle	

		innovantes de production de manioc	programme dans la zone d'intervention (2016)	2020	du MINADER
OS 3 La gouvernance des filières améliorée par l'organisation et la capacité organisationnelle des acteurs augmentée		3.1 nombre d'organisations interprofessionnelles dans le secteur vivrier	3.1 en 2016 : 0	3.1 en 2020: 3	3.1 rapport MINADER
		3.2. Existence du système de suivi de la sécurité alimentaire dans les régions opérationnel	3.2. DISAN pas encore opérationnel	3.2 DISAN opérationnel 2020	3.2 rapport de suivi PNIA
		3.3. Système opérationnel de suivi des prix sur produits maraichers et sur le manioc et ses dérivés	3.3 Le système de suivi des prix sur le manioc et sur 3 maraichers	3.3 Le système de suivi des prix est consolidé et élargi à 8 produits maraichers, parution chaque semaine en 2018	3.3 Publications OCPV